

Le mot du maire

À tous, Teilléens et Teilléennes, je présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur. Que cette année 2015 réponde à vos espérances tant personnelles que professionnelles.

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement du Conseil Municipal ; 13 nouveaux conseillers sur 19 ont été élus. Je remercie celles et ceux qui ont accepté de s'engager pour la commune en prenant des responsabilités. Les conseillers travaillent au sein de 15 commissions qui se regroupent dans 7 grands pôles : Finances/Urbanisme-Plan Local d'Urbanisme/Bâtiments/Voirie-Assainissement-Fleurissement/Enfance-Jeunesse-Ecoles-Restaurant scolaire/Culture-Associations/Communication.



En 2015 nous élaborons notre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Nous étudions les spécificités de la commune, tout en nous intégrant dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la COMPA (S.C.O.T) qui définit les grandes lignes d'aménagement du territoire. À cela s'ajoute le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D).

C'est dans ce cadre et cette réglementation que nous travaillons aux grandes orientations à prendre pour la commune pour les 10/15 ans à venir. Nous vous inviterons à échanger et à débattre lors de réunions publiques.

Notre priorité à court terme est l'aménagement du bourg afin de le dynamiser en soutenant l'économie locale et en améliorant le cadre de vie de nos concitoyens.

Notre objectif à long terme est la prospérité de notre commune qui résultera des connexions entre développement économique, animations associatives et actions éco-citoyennes.

Je tiens à remercier le personnel communal, les associations, les bénévoles et tous ceux qui, au quotidien, s'investissent dans notre commune ; soyez assurés de notre reconnaissance.

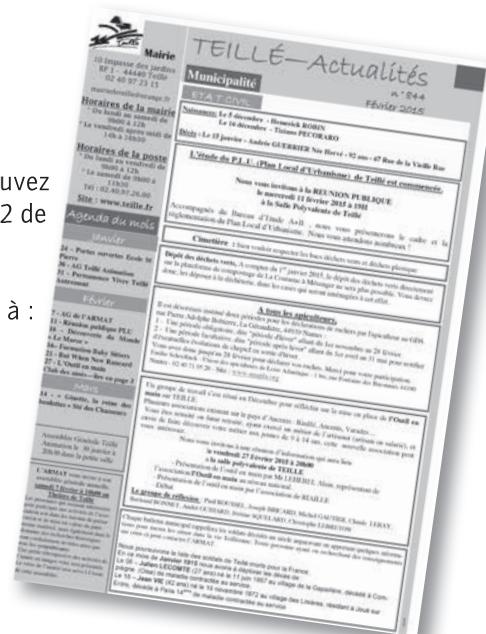
André GUIHARD

Pour rester informé

Chaque mois, à travers le « **Teillé Actualités** », vous pouvez retrouver toutes les informations concernant Teillé. Il paraît le 22 de chaque mois et est disponible à la mairie et dans les commerces.

Vous pouvez le recevoir par courriel, il suffit de le demander à : mairiedeteille@orange.fr

Le nouveau site www.teille.fr sera en ligne pour l'été.



Conseils municipaux

Conseil Municipal du 7 janvier 2014

FINANCES :

► Dotation d'équipement des territoires ruraux 2014

La circulaire préfectorale du 9 décembre 2013 informe les communes des catégories d'investissements pouvant être subventionnées dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2014.

Suite à l'étude du PAVE réalisée en 2010, une tranche de travaux pourrait être envisagée sur le secteur école Saint Pierre – Rue de l'Espérance.

Le conseil municipal

- décide de solliciter une aide de l'État, pour l'aménagement et la mise aux normes du parking entre la Mairie et l'école Saint-Pierre, réalisation de trottoirs et restructuration de la rue de l'Espérance, au taux de 35 % sur un plafond de dépenses subventionnables de 120 000 €,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

► DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET 2013

Les travaux exécutés par le service technique s'élèvent à 24 500 €. Il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif - 15 000 € -. Le conseil municipal vote cette modification qui sera équilibrée par la diminution des provisions du programme – PLU numérisation du cadastre.

► POURSUITE DES PAIEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre le paiement des factures d'investissement, dans la limite de 25 % des dépenses réalisées au cours de l'année 2013, et à procéder au règlement des frais de fonctionnement à hauteur des dépenses engagées au cours de l'année 2013.

URBANISME :

► ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN DANS LE BOURG

Lors d'un précédent conseil, Monsieur le Maire avait fait état d'une possibilité d'acquisition de terrains dans l'éventualité d'un besoin d'agrandissement du cimetière.

Il informe le Conseil municipal de l'avancement des discussions avec les propriétaires. Les consorts Riteau accepteraient de consentir à la vente des terrains cadastrés AB 391 pour partie et AB 410 représentant une superficie totale de 2327 m² pour un prix ne pouvant être inférieur à 55 000 € net vendeur.

Le Conseil municipal, décide d'acquérir les terrains au prix de 55 000 €, accepte de prendre en charge les frais afférents à cette transaction.

MONUMENTS DU SOUVENIR :

- L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (service départemental) octroie une subvention de 1 600 € à la commune pour l'édification du monument du Souvenir et de la Paix.

SERVICE A LA POPULATION :

- La compétence « Politique culturelle » sera transférée à la COMPA à compter du 1^{er} avril 2014. Notamment – l'animation et la gestion du réseau de lecture publique –. La compétence « Équipements aquatiques » sera transférée à compter du 1^{er} octobre 2015.
- Déchets : En 2008 chaque habitant produisait 230 kg de déchets à enfouir. En 2013 il restait encore 130 kg par habitant. L'objectif 2030 est de descendre à 100-110 kg/habitant. Le stockage des déchets devrait s'arrêter au cours du 2^e semestre 2016. Une plateforme de tri sera mise en place afin de réorienter vers l'incinération les déchets ménagers.
- À compter du 1^{er} janvier 2014, la validité de la carte nationale d'identité sécurisée pour les adultes est portée à 15 ans au lieu de 10. Les cartes établies depuis le 2 janvier 2004 sont valables également pour 15 ans. Il est inutile de les refaire. Les autorités des pays étrangers acceptant la CNIS pour entrer sur leur territoire ont été informées de cette modification. La carte des mineurs conserve une validité de 10 ans.

Conseil Municipal du 4 février 2014

FINANCES :

- Les budgets annexes du Café-Restaurant et du service Assainissement ont été étudiés après avoir pris connaissance des résultats de l'année 2013. Les documents de contrôle nécessaires au vote n'ayant pas été reçus, les budgets seront votés en même temps que le budget général en mars prochain.

- À l'unanimité, le conseil municipal s'est prononcé sur une augmentation de 2 %, (avec arrondi du résultat) des subventions 2014.

- Également à l'unanimité, le conseil a décidé de laisser au taux de 2013 les taux des taxes locales : Taxe d'Habitation 16,29 %, Taxe sur le Foncier Bâti 14,85 %, et le Foncier Non Bâti 42 %.

- En complément de l'attribution par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (service départemental d'une subvention de 1 600 €, le Souvenir français cantonal d'Ancenis verse 400 €, la délégation départementale 200 € et le siège national 1 500 €. Les élus remercient Monsieur Robert Prodhomme pour son intervention dans ce dossier.

SERVICES A LA POPULATION :

- Une réunion publique est organisée à la salle polyvalente le vendredi 7 mars à 20 h sur le Plan de désherbage. Toutes les personnes sensibles à la protection de l'environnement sont également invitées.

- Un arrêté municipal sera pris pour instaurer une zone à 30 km/h de l'école Jacques Demy jusqu'au niveau de l'arrêt du car place de l'église ainsi que dans la Vieille rue à hauteur du n° 36. L'accès au centre bourg sera interdit aux véhicules de plus de 3,5 T sauf aux riverains et aux véhicules en assurant la desserte.

INTERCOMMUNALITÉ :**► MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMPA**

Le conseil municipal,

- Considérant la délibération de la COMPA du 13 décembre 2013, modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis en matière de compétence culture,

- Approuvant le principe d'un transfert de charges minimal de 1 € par habitant pour les communes dont les charges actuelles en matière de lecture publique sont inférieures à ce montant,
- Accepte la modification des statuts de la COMPA comme ci-dessus.

Conseil Municipal du 4 mars 2014**FINANCES :****► COMPTES DE GESTION 2013****BUDGETS ANNEXES DU CAFÉ-RESTAURANT, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, Considérant la régularité des opérations,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

► COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Sous la présidence de Monsieur Joseph TESTARD, 1^{er} adjoint, le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressés par Monsieur le Maire (qui s'est retiré au moment du vote), lui donne acte de la présentation des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer :

CAFÉ-RESTAURANT				ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
566,72 €	7 681,82 €	6 741,94 €	6 303,59 €	38 193,67 €	49 509,41 €	32 503,51 €	60 526,05 €
Excédent	7 114,60 €	Déficit	438,35 €	Excédent	11 315,74 €	Excédent	28 022,54 €
Résultat 2013	Excédent 6 676,25 €			Résultat 2013	Excédent 39 338,28 €		
Report 2012	Déficit 6 679,85 €			Report 2012	Déficit 5 803,09 €		
SOLDE 2013	Déficit 3,60 €			SOLDE 2013	Excédent 33 535,19 €		

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
993 082,86 €	1 245 736,83 €	362 329,45 €	572 511,82 €
Excédent	252 653,97 €	Excédent	210 182,37 €
Résultat 2013	Excédent 462 836,34 €		
Report 2012	Déficit 198 168,08 €		
SOLDE 2013	Excédent 264 668,26 €		

Le Conseil municipal arrête et approuve ces résultats définitifs.

Les Comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

► AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

Compte tenu des résultats antérieurs, le Conseil municipal décide d'affecter à l'article 1068, recettes de la section d'investissement, les excédents de fonctionnement 2013 sur les trois budgets.

► BUDGETS 2014

À l'unanimité le conseil municipal vote les budgets suivants en équilibre par section :

CAFÉ-RESTAURANT

Fonctionnement : 8 412 € / Investissement : 15 208 €

► SERVICE ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 39 184 €

Investissement : 304 495 €

Afin de bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau sur les travaux de rénovation des réseaux, une étude complémentaire est nécessaire. Étude de la situation actuelle et future du réseau d'assainissement 14 400 € TTC et Élaboration du schéma directeur d'assainissement 7 200 € TTC. Le cabinet 2LM est retenu pour ces études.

► BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : 1 189 927 €

Investissement : 582 208 €

Les principaux investissements se résument en l'acquisition du terrain auprès du cimetière pour 57 000 €, la poursuite de la numérotation des villages pour 8 000 €, l'aménagement d'une cuisine au pôle Enfance Jeunesse pour 6 615 €, l'achat d'un tracteur chargeur en remplacement du tractopelle vendu en l'état pour 12 000 €, la remise en état de la toiture du bar du terrain de football et des travaux sur la voirie à hauteur de 106 000 €. Les autres dépenses sont constituées des restes à réaliser sur les travaux en cours : ex. : Étude du PLU. Une subvention pour l'entretien de la voirie est sollicitée auprès de la COMPA dans le cadre du Contrat de Territoire.

► TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget principal 2014, décide, de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes locales pour 2014.

À l'unanimité des votants, les taux s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation	16.29 %
Taxe foncière (bâti)	14.85 %
Taxe foncière (non bâti)	42.00 %

INTERCOMMUNALITÉ :

Au 1^{er} avril 2014, la COMPA prend la compétence bibliothèque. Le petit équipement restera à la charge des communes. Une compensation financière est prévue à cet effet.

Conseil Municipal du 29 mars 2014

La séance a été ouverte sous la présidence de M. André GUIHARD, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. BEN KEBIL Réda a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

ÉLECTION DU MAIRE

► PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

► CONSTITUTION DU BUREAU

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs : M^{mes} Angélique DELANOU, Aurélie FERRE, M. Fabrice ETIE.

Résultats du premier tour de scrutin :

André GUIHARD	15 voix
Fabrice ETIE	4 voix

► PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DU MAIRE

M. André GUIHARD a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. André GUIHARD élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

► NOMBRE D'ADJOINTS

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

► LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT). Le maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au procès-verbal. Elles sont mentionnées dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Joseph TESTARD	15 voix
Fabrice ETIE	4 voix

► PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DES ADJOINTS

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. TESTARD Joseph. Ils ont pris rang dans l'ordre ci-dessous.

Joseph TESTARD	1 ^{er} adjoint
Marie-Laure AREZKI	2 ^e adjoint
Christian PRIOU	3 ^e adjoint
Catherine ROUIL	4 ^e adjoint
Arnaud PAGEAUD	5 ^e adjoint

Conseil Municipal du 8 avril 2014

ÉLECTION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire propose la nomination de deux délégués afin de soutenir les nouveaux adjoints dans leur tâche.

Le conseil municipal donne son accord. Sont proposés par la majorité : MM. Réda BEN KEBIL et Christophe LEBRETON.

Mme Anne GUILLET propose les candidatures de M. Fabrice ETIE et Mme Lydia BEATRIX afin d'avoir une ouverture dans la commune et respecter une parité dans la répartition des délégués.

20 h 18 : arrivée de Mme Angélique DELANOU

Un vote à bulletin secret est organisé. Mme Aurélie FERRE est nommée scrutateur.

Ont obtenus : Christophe LEBRETON (15 voix), Réda BEN KEBIL (15 voix), Lydia BEATRIX (4 voix), Fabrice ETIE (4 voix).

Les délégués, Christophe LEBRETON et Réda BEN KEBIL sont installés dans leurs fonctions.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions, dans la limite du taux maximum applicable à la strate démographique de leur commune. Soit 4 770,84 €. (43 % de l'Indice Brut 1015 de la fonction publique pour le Maire et 16,5 % pour les adjoints).

Le Maire propose 40,55 % de cet indice pour son indemnité, soit 1 541,50 € brut mensuel, ce qui permet une économie de charges sociales pour la commune. Le reste du budget sera réparti entre les 5 adjoints et les 2 délégués à parts égales soit 461,12 € brut mensuel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES STRUCTURES EXTÉRIEURES

► SIVOM de la région de RIAILLÉ (3 délégués plus le Maire)

4 candidats se manifestent. Un vote à bulletin secret est organisé. Ont obtenus : Marie-Laure AREZKI (15 voix), Lydia BEATRIX (9 voix), Christophe LEBRETON (14 voix), Jérôme SQUELARD (15 voix).

Sont élus : Marie-Laure AREZKI, Christophe LEBRETON et Jérôme SQUELARD.

► Collège Louis PASTEUR

1 titulaire pour la commission de répartition des charges Nathalie GENEIX est élue à l'unanimité.

► Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région d'Ancenis (SIAEP)

1 titulaire, 1 suppléant : Joseph TESTARD, titulaire et Angélique DELANOU, suppléante, sont élus à l'unanimité.

► ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire indique que sous le précédent mandat, le Conseil d'administration était composé de 8 membres du Conseil municipal, de 4 personnes extérieures nommées par le Maire et présidé par le Maire. Il propose de ramener à quatre le nombre de conseillers municipaux. Cinq candidats se sont fait connaître. Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Isabelle HARDY, Anne GUILLET, Arnaud PAGEAUD sont élus à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(3 titulaires et 3 suppléants)

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Fabrice ETIE, Michel OUAIRY, Joseph TESTARD.

Suppléants : Angélique DELANOU, Aurélie FERRE, Christophe LEBRETON.

Groupement d'achats de Ligné

(1 titulaire et 1 suppléant)

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Joseph TESTARD,

Suppléant : Angélique DELANOU.

COMMISSIONS COMMUNALES

Constitution de grands pôles d'activité. Les adjoints réuniront les pôles afin de définir plus précisément la répartition des conseillers dans chaque commission.

► Pôle AMÉNAGEMENT

2 adjoints – Christian PRIOU et Joseph TESTARD

Urbanisme, Voirie, Bâtiments, Plan Local d'Urbanisme, Aménagement-Assainissement, Services techniques
Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Réda BEN KEBIL, Michel OUAIRY, Anne GUILLET, Catherine ROUIL, Christophe LEBRETON, Angélique DELANOU.

► Pôle CULTURE

1 adjoint – Arnaud PAGEAUD

Culture, Sport, Théâtre, Vie associative, Bibliothèque
Lydia BETARIX, Fabrice ETIE, Nathalie GENEIX, Bertrand DABO, Michel OUAIRY, Catherine ROUIL, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Réda BEN KEBIL.

► Pôle JEUNESSE

1 adjointe assistée d'un délégué – Marie-Laure AREZKI

École, Cantine, Enfance Jeunesse

Lydia BEATRIX, Aurélie FERRE, Jérôme SQUELARD, Bertrand DABO, Anne GUILLET, Angélique DELANOU, Christophe LEBRETON

► Pôle COMMUNICATION

1 adjointe assistée d'un délégué – Catherine ROUIL

Teillé Actualités, Teillé Panorama, Site internet, Réunions publiques, Infos aux élus en interne, Vœux de la municipalité, Communication communale générale

Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Marie-Laure AREZKI, Réda BEN KEBIL.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées, en ajouter, voire en enlever en cours de mandat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les délégations suivantes :

- 3 : Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat).

- 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - 5 : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
 - 6 : Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 - 7 : Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
 - 8 : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
 - 9 : Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.
 - 10 : Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
 - 11 : Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
 - 14 : Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
 - 15 : Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou déléguataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal.
 - 19 : Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR).
 - 20 : Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal. 200 000 €.
 - 24 : Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Le conseil municipal vote à l'unanimité ce droit de délégation aux adjoints dans l'ordre du tableau en cas de force majeure.

Conseil Municipal du 6 mai 2014

FINANCES

► PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

Monsieur le Maire donne lecture du Budget primitif principal 2014 voté le 4 mars dernier et apporté toutes précisions aux questions posées par les nouveaux élus. Monsieur ETIE s'étonne que le budget ait été voté avant le renouvellement du conseil municipal. Il a été répondu que la compréhension d'un budget demande du temps et qu'il est possible d'y apporter des modifications tout au long de l'année. Le Trésorier, M. Daniel HOUILLOT sera sollicité pour une intervention lors de la séance de septembre.

INTERCOMMUNALITÉ

M^{me} QUIVIGER, présidente et M. RAITIÈRE, vice-président ont présenté le SIVOM du canton de Riaillé et expliquent le projet de modification des statuts. Le bureau serait représenté par un président, quatre vice-présidents et cinq membres de telle sorte que chaque commune y soit représentée par deux délégués. M. Fabrice ETIÉ interroge les élus sur les conséquences financières et organisationnelles d'un tel changement.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE LA RÉGION DE RIAILLÉ

Lors de la dernière réunion du comité syndical, l'assemblée a approuvé la modification des statuts du SIVOM afin de permettre la mise en place de quatre vice-présidents au lieu d'un seul. Après lecture des modifications apportées aux statuts, articles 6, 7 et 10, précisions et débat, le Conseil municipal par 15 voix pour et 4 voix contre (M^{mes} BEATRIX, GUILLET, MM. ETIE et OUAIRY) approuve cette modification.

TRAVAUX DE VOIRIE

- Aménagement : Travaux d'enrobé. La proposition de l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Ouest pour un montant hors taxes de 72 436 €, soit un montant toutes taxes de 86 923,20 € est l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle est donc retenue.
- La séance d'ouverture des plis pour les enduits d'usure se déroulera vendredi 16 mai à 17 h 30.

OUVERTURE DES PLIS SDAP (Schéma Directeur d'Aménagement eaux Pluviales)

Après vérification et étude approfondie des 12 dossiers reçus, la proposition de EUR SET ENVIRONNEMENT de SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (35) pour un montant de 13 050 € TTC est l'offre la mieux et moins-disante. Elle est donc retenue.

OUVERTURE DES PLIS PLU (Plan Local d'Urbanisme)

17 dossiers ont été reçus et étudiés par les services de la DDTM. La commission a retenu 4 bureaux pour une audition, ce qui permettra de dégager le bureau le mieux à même d'accompagner la commune dans sa révision du PLU.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Pour toutes les questions relatives à la Défense, la commune doit désigner un correspondant qui sera l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire.

Monsieur Réda BEN KEBIL a été désigné.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ÉCOLE

Outre le Maire ou son représentant, le conseil municipal doit être représenté par un délégué élu parmi ses membres. Trois candidats se sont présentés : Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX et Angélique DELANOU. Angélique DELANOU a été élue.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

À la suite des élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs locaux. Le conseil municipal doit désigner 10 titulaires et 10 suppléants habitants la commune et 2 titulaires et 2 suppléants domiciliés hors commune. La liste sera communiquée au directeur départemental des finances publiques qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Sa décision sera notifiée à chacun des commissaires retenus. Monsieur Fabrice ETIE souhaite être inscrit sur la liste.

Conseil Municipal du 10 juin 2014

FINANCES

M. Antoine PEYRAS, Ingénieur au bureau d'études SET Environnement présente au conseil le plan d'épandage, encadrée par la loi sur l'environnement, pour les boues issues de la future station d'épuration. Sur les 3 possibilités de déshydratation des boues, le conseil a retenu, à l'unanimité, la table d'égouttage qui divise par 3 le volume à épandre. Le coût prévisionnel s'élève à 169 000 € TTC.

► DÉCISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide des virements de crédits suivants : WC publics place de l'église : + 4 000,00 €

Achat de vaisselle pour le restaurant scolaire : + 200 €

Éclairage public : - 4 200 €

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre la discussion avec le propriétaire pour l'acquisition d'une parcelle de 50 m² afin d'améliorer la sécurité du parking face à l'école Saint Pierre. Pour 18, abstention 1 (Michel Ouairy).

L'Etat attribue dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention de 33 566 € à la sécurisation de ce parking.

Le Conseil général attribue une subvention de 56 555 € dans le cadre du Contrat de Territoire pour la réhabilitation de la 3^e tranche du réseau d'assainissement.

URBANISME

► CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES POUR LA REVISION DU PLU

Des quatre bureaux d'études auditionnés, le bureau A + B Urbanisme et Environnement a été retenu pour un montant de 44 816,40 € TTC. Pour : 15 voix, Contre 2 voix (Lydia Béatrix et Fabrice Etié), Abstentions 2 (Marie-Laure Arezki et Anne Guillet).

► AVIS SUR LE PLU DE MOUZEIL

Le Maire de la commune de Mouzeil a fait parvenir, pour avis, le dossier de projet de PLU ainsi que la délibération du conseil municipal arrêtant ce projet. Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au PLU de Mouzeil.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

En application de la loi et du Code de procédure pénale, il appartient aux communes, comme tous les ans, de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de la Loire-Atlantique, en 2015. Le tirage au sort porte sur la liste générale des électeurs de la commune arrêtée à la date du 28 février 2014. Les trois personnes tirées au sort sont :

GOUSET Marie-Dominique épouse CASSARD, BEN KEBIL Réda et DUPE Brigitte. Un courrier leur donnant les informations leur sera envoyé.

Conseil Municipal du 8 juillet 2014

FINANCES :

► SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Avant la réalisation de la troisième tranche de réhabilitation du réseau des eaux usées, il était nécessaire de réaliser une étude sur la partie concernée. Celle-ci a révélé le besoin d'une inspection complémentaire sur des tronçons annexes. Le montant de cette inspection complémentaire s'élève à 14 280 € TTC.

Après explications et débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette inspection complémentaire réalisée par le cabinet 2LM.

► FONDS DE CONCOURS 2014

La Compa a créé en 2009 un Fonds de Concours destiné aux investissements des communes. Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Aurélie FERRE, Réda BEN KEBIL, Michel OUAIRY et Christophe LEBRETON se sont proposés pour étudier un projet concernant le parcours de santé autour du plan d'eau.

► DÉCISION MODIFICATIVE TECHNIQUE n°2

Le conseil municipal décide des virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Article 775 Produit des cessions d'immobilisations		- 12 000 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 12 000 €			
INVESTISSEMENT				
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				- 12 000 €
Chapitre 024 Produit des cessions				12 000 €
TOTAL	- 12 000 €	- 12 000 €		0 €
Résultat		0 €		0 €

► MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

La baisse massive des dotations de l'Etat aura des conséquences sur les ressources des communes. Fabrice ETIE fait remarquer que le courrier ne parle pas des objectifs de transfert aux Communautés de Communes.

Le Conseil municipal par 14 voix pour et 4 abstentions (Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Anne GUILLET et Michel OUAIRY) soutient cette motion.

► RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur Joël GUERRIAU, sénateur, dans le cadre de sa dotation parlementaire, pourrait attribuer une subvention à la commune pour des travaux d'investissement.

Le conseil municipal, après avoir étudié les possibilités, - souhaite présenter le dossier de mise aux normes du parking près de l'école Saint-Pierre (sécurisation des élèves) et de la rue de l'espérance. - décide de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation parlementaire d'un montant de 5 000 €.

► DOTATIONS DE L'ÉTAT

La Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la commune au titre de l'année 2014 s'élève à 266 813 €. Une retenue ampute le budget de 8 915 € au titre du redressement des finances publiques.

La Taxe professionnelle s'élève pour 2014 à 19 954 €.

VOIRIE

Les travaux prévus au budget 2014 sur les voiries, enrobés, enduits d'usure sont terminés. Pour le point à temps automatique un complément est prévu en septembre/octobre.

Le curage des fossés a été effectué sur 14 km.

Demande d'une intervention d'urgence à Véolia pour les fuites de canalisations sur la route du terrain de foot. La canalisation est à changer d'urgence.

Demande de Jérôme Squelard afin de réaliser un passage piéton devant l'entreprise CM Batim'. Celui-ci sera à la charge de la commune.

ENFANCE JEUNESSE

La commission travaille sur la mise en place des TAP, la refonte du règlement intérieur de la cantine. Après la visite de la commission au restaurant scolaire le 28 mai 2014, une étude sur une desserte est en cours et une réflexion sur les repas (que voulons nous mettre dans l'assiette des enfants?).

Fabrice ETIE demande la possibilité de dématérialiser les inscriptions au restaurant scolaire.

Possibilité est donnée aux ATSEM et aux Instituteurs de commander leur repas de la cantine pour consommation hors du restaurant scolaire.

L'aménagement des locaux de Roule ti'bouts est acté par la CAF.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

En application des dispositions de la circulaire du 8 janvier 1987, le montant maximum de l'indemnité allouée peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics. L'indemnité pour 2014 est identique à celle de 2013, soit 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Le conseil municipal vote ce montant à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Conseil municipal du 2 septembre 2014

FINANCES - PERSONNEL

► CONTRATS AVEC SFR et ORANGE

La Commune donne en location à SFR un emplacement d'une superficie de 51 m² environ, situé au lieu-dit « Douet l'Ane ». Cet emplacement accueille des installations de télécommunication. En contrepartie la société SFR s'engage par convention pour une location de 12 années et prenant effet le 1^{er} novembre 2014. Le loyer de 2 000 € toutes charges locatives incluses, augmentera tous les ans de 2 % à la date anniversaire du bail.

La société ORANGE, a procédé pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques sur le même emplacement. Un bail est consenti pour une durée de 12 années qui prendra effet le 1^{er} décembre 2014. Le montant du loyer est fixé à 1 200 € toutes charges locatives incluses. Il prendra effet au 1^{er} décembre 2014. Celui-ci augmentera tous les ans de 1 % à la date anniversaire du bail.

Après présentation, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les termes des contrats.

► FONDS DE CONCOURS

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis a mis en place un fonds territorial (Fonds de concours). Ce fonds est reconstitué chaque année tant que les ressources de la COMPA le permettent et est destiné, conformément à la loi, au financement des investissements des communes.

2012 : La subvention attribuée par la COMPA à la commune pour l'acquisition d'un équipement audio et lumière du théâtre s'élève à 10 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite le versement de cette subvention.

2014 : Deux projets ont été proposés. - La remise en état du parcours de santé et une importante rénovation de la salle d'activités. M. PRIOU rappelle les problèmes de la salle relatifs à la surface vitrée, l'isolation, la ventilation, l'état des rideaux... Les travaux sont évalués à environ 20 000 € HT.

M^{me} GUILLET émet l'hypothèse d'un agrandissement. Le Maire répond qu'il y a trop de contraintes pour cette réalisation selon les normes de sécurité.

M. LEBRETON rappelle la nécessité d'une nouvelle salle en plus de la rénovation de la salle d'activités.

Après un débat entre favoriser la rénovation de la salle d'activités et la construction d'une nouvelle salle, le Conseil Municipal retient, pour ce fonds de concours, la rénovation de la salle d'activités, par 18 voix pour et une abstention (Anne GUILLET). La demande d'aide au financement auprès de la COMPA portera sur le parcours de santé et la rénovation de la salle d'activités.

► PARTICIPATION SYDELA

Pour une demande de viabilisation du réseau téléphonique par des particuliers, le Sydéla demande une participation financière.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre à la charge du demandeur la totalité de cette participation financière.

► TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

ASSOCIATION ASPO

L'association ASPO souhaite bénéficier de la salle polyvalente un jour par semaine pour 34-36 séances annuelles à compter du 11 septembre. Le Conseil municipal accepte de mettre la salle à disposition moyennant un loyer annuel de 1 800 €.

M. ETIE et M^{me} GUILLET rappellent que les tarifs des associations dont le siège social n'est pas domicilié à Teillé doivent être les mêmes pour tous.

► CAUTIONS SONORISATION PORTABLE ET PERCOLATEUR

M. PAGEAUD rappelle que la commune dispose d'une sonorisation portable et d'un percolateur qu'elle met gratuitement à la disposition des associations de Teillé. Afin de pallier à des dégradations éventuelles, le Conseil à l'unanimité décide d'instituer une caution de 500 € pour la sonorisation et 200 € pour le percolateur.

► DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R002-Résultat reporté				556,18 €
D6156-Maintenance	4500 €			
D022-Dépenses imprévues	177 €	282,28 €		
D023-Virement à la section d'investissement		4950,90 €		
	4677 €	5233,18 €		556,18 €
	556,18 €		556,18 €	
INVESTISSEMENT				
R001-Solde d'exécution				50,01 €
D020-Dépenses imprévues		50,01 €		
R021-Virement de la section fonctionnement				4950,90 €
D2051-Concession et droits similaires		4500 €		
D2128-149 Travaux cimetière	213 €			
D2135-149 Travaux cimetière		486 €		
D2184-122 Mobilier bibliothèque		177 €		
	213 €	5231,91 €		5000,91 €
	5000,91 €		5000,91 €	
TOTAL GÉNÉRAL	5557,09 €		5557,09 €	

► SUBVENTION CAF CUISINE ROULE TI'BOUTS

M. le Maire informe le Conseil que la CAF pour la réfection de la cuisine de Roule Ti'Bouts a accordé une subvention de 4 357 €. M. SQUELARD rappelle que de nouvelles normes plus strictes sont entrées en vigueur depuis la demande de cette subvention et se charge d'étudier les modifications à apporter au projet.

CHANGEMENT DE FILIÈRE D'UN AGENT

M. le Maire demande l'aval du conseil pour transférer définitivement pour raison médicale un agent du poste d'ATSEM à temps complet au poste d'Adjoint administratif à temps complet à un échelon similaire. M^{me} GUILLET demande le détail de la procédure. Après explications, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert sous réserve de l'avis favorable de la CAP, à compter de la date de cet avis.

ENFANCE JEUNESSE

- M^{me} AREZKI rapporte les besoins sollicités par l'équipe pédagogique. Suite à la modification du poste ci-dessus décrit, une seconde ATSEM est requise pour un temps plein scolaire. Après présentation des possibilités de statuts offerts aux ATSEM et leurs conséquences financières, le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste annualisé à 26/35^e avec possibilité d'heures complémentaires.

- M^{me} AREZKI présente les activités TAP mises en place, leurs intervenants et leurs coûts. Il y a 98 % d'enfants participant à ces activités. Le budget TAP est d'environ 18 000 € annuel soit 127 € par enfant. Le fonds d'amorçage uniquement la première année est de 50 € par enfant. Un point d'étape sera fait le 12 septembre.

- M. LEBRETON présente l'activité du restaurant scolaire du mercredi. 30 enfants en moyenne sont concernés. Le restaurant est ouvert aux enfants de Pannecé utilisant le service périscolaire. M. le Maire propose le tarif de 4 € par repas pour les enfants de Pannecé. À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce tarif.

M^{me} AREZKI présente la demande de l'école J. DEMY pour recruter une ATSEM pour les 6 élèves GS affectés dans la classe de CP. Après avoir proposé différentes alternatives, un débat s'engage. M^{es} BEATRIX et GUILLET apportent des arguments favorables au recrutement (auparavant, présence de 3 ATSEM à l'école). M. Le Maire rappelle l'état des finances : 70 000 € sont dégagés chaque année dont 30 000 à 40 000 € d'investissements obligatoires. M. ETIE argumente que l'optimisation des dépenses est possible par des groupements d'achat.

Devant l'interrogation du Conseil, M. le Maire propose d'attendre la présentation des finances de la commune par le Trésorier, à laquelle tous les élus sont conviés, pour prendre une décision en connaissance de cause. La décision est donc reportée.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

► MONUMENT DU SOUVENIR

M. Jean-Claude LAMBERT, sculpteur, présente l'état d'avancement du monument du Souvenir et de la Paix qui sera installé devant le cimetière lors de la cérémonie du 15 novembre. Après avoir décrit l'essence du projet il déclare qu'un point sur les problèmes techniques liés au socle sera vu la 3^e semaine de septembre. Après les remerciements du Conseil, M. LAMBERT invite tout un chacun à venir voir son œuvre en cours à son atelier. Tout le monde est le bienvenu.

ÉNERGIE

Les tarifs réglementés prendront fin au 1^{er} janvier 2015. En conséquence, le Sydéla propose à la commune de s'inscrire

dans un groupement de commande pour l'électricité à l'échelle du département. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Conseil municipal du 7 octobre 2014

FINANCES

► CRÉATION DE LA COMMISSION FINANCES

M. André GUIHARD rappelle qu'il avait été convenu d'attendre la réunion du 16 septembre avec le Trésorier-Pyeur, M. HOUILLOT avant de constituer une commission finances.

M. Joseph TESTARD présente auparavant le rôle de la commission des finances. Elle est chargée du suivi des comptes tout au long de l'année. Elle prépare le budget de l'année à venir. Dans ce cadre, elle évalue et examine en fin d'année, les projets de chaque commission. Ceux-ci sont présentés au budget. Elle recense les subventions susceptibles d'être sollicitées et prévoit le montant des frais de fonctionnement pour l'année à venir.

M. André GUIHARD propose aux élus d'intégrer la commission finances. MM. André GUIHARD, Joseph TESTARD, Réda BEN KEBIL, Fabrice ETIE et M^{mes} Catherine ROUIL, et Aurélie FERRE se sont désignés pour participer à la commission finance.

Le conseil municipal débattrà en séance des propositions de la commission finance.

VOIRIE

Lettre du syndicat d'eau Atlantique informant le conseil municipal que le remplacement de la conduite d'eau de la rue du stade sur 250 m, aura lieu au cours du 1er trimestre 2015 pour un montant de 45 000 € HT.

En vue de l'élaboration du programme de travaux 2015 d'extension et de renouvellement du réseau d'eau potable, le syndicat d'eau Atlantique demande à la commune de transmettre un programme d'extension souhaité pour desservir l'habitat existant, les opérations envisagées (créations de giratoire, aménagement de voirie et assainissement) pouvant nécessiter le déplacement ou le renouvellement du réseau d'eau potable. Les travaux du syndicat feront désormais l'objet d'une programmation sur l'année par tranches successives. Seules les opérations dont la réalisation est certaine seront retenues au titre de la 1^{re} tranche. Selon M. TESTARD, ces travaux devraient surtout concerner les nouvelles constructions. Il précise que le syndicat peut engager les travaux dans un délai de 6 mois maximum à compter de la décision du conseil municipal. Il rappelle que les canalisations du bourg devront être remplacées au plus tôt dans 4 ans et en même temps que l'aménagement du bourg de manière à éviter les désagréments générés par les travaux. M. Fabrice ETIE demande un programme de travaux d'entretien a été élaboré. M. TESTARD répond que le syndicat d'eau Atlantique se charge du suivi et de la programmation. Le réseau est ainsi renouvelé régulièrement. L'intervention de la rue du stade n'était en revanche pas prévue.

SERVICES A LA POPULATION

M. André GUIHARD signale que des élus se sont réunis le lundi 6 octobre. Il a été décidé d'envoyer une invitation à tous les

commerçants et artisans pour le 15 octobre à 20 h 30 à la mairie afin de réfléchir à l'avenir de nos commerces dans notre bourg. Il s'agit d'une réunion-débat. Les invitations seront transmises le 8 octobre.

ENFANCE JEUNESSE - PERSONNEL

M^{me} Marie-Laure AREZKI explique qu'elle a réalisé un bilan de la rentrée scolaire. À cette fin, elle a rencontré tous les agents communaux qui travaillent à la cantine scolaire. S'agissant de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), M^{me} Lydia BEATRIX va occuper le poste de référent municipal. En ce qui concerne la cantine scolaire, la desserte a été aménagée. Des plateaux ont été achetés pour les jeunes enfants. Il s'agit de points plutôt positifs.

M^{me} Marie-Laure AREZKI ajoute que la création d'un poste d'ATSEM pour la classe de GS/CP de l'école Jacques Demy a été abordée en commission. Une délégation de la FCPE a été reçue par la commission, le jeudi 2 octobre 2014. Ce recrutement est à l'étude depuis mi-septembre mais il y a un défaut de communication et d'organisation. De nouveaux besoins ont été détectés : un accompagnement pour le périscolaire, la garde en périscolaire et les TAP. La commission s'est réunie afin de rechercher toutes les solutions envisageables.

M^{me} Marie-Laure AREZKI présente trois propositions :

1. 2 ATSEM à temps plein sans agent supplémentaire
- 48 520 €/an soit 933 € par élève de maternelle
2. 2 ATSEM à temps plein et un agent technique que le matin
- 62 807 €/an soit 1 207 € par élève de maternelle
3. 2 ATSEM à temps plein et un agent technique disposant d'un contrat aidé
- 50 619 €/an soit 973 € par élève de maternelle

Il est précisé qu'un appel candidatures d'un emploi d'avenir a été diffusé via le « Teillé Actualités ». M^{me} Marie-Laure AREZKI a rencontré, le vendredi 3 octobre la mission locale qui lui a expliqué les différences entre les dispositifs de recrutement. La commission a opté pour un recrutement sous la forme d'un emploi aidé. En effet, s'il est proposé un accompagnement pour le périscolaire, la garde en périscolaire et les TAP, l'emploi aidé conviendrait.

M^{me} Marie-Laure AREZKI présente différents scenarii en fonction des différents types de contrats. Selon les cas de figure, les obligations en termes de formation ne sont pas les mêmes.

En définitive, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la création d'un poste supplémentaire permettant de couvrir tous les besoins évoqués précédemment. Il est précisé qu'une dizaine de curriculum vitae ont été reçus pour un recrutement d'un emploi d'avenir avec au minimum un CAP « Petite enfance ». M. Fabrice ETIE demande si l'appel à candidatures sera diffusé sur un autre support que le « Teillé Actualités ». M^{me} Marie-Laure AREZKI précise que cette offre d'emploi a été diffusée à la mission locale. Elle précise que les emplois d'avenir s'adressent à des personnes ayant moins de 26 ans révolus. Dans certains cas, les candidats sont plus âgés et par conséquent répondent à un dispositif de recrutement différent. Le recrutement sera réalisé en collaboration avec la mairie et la directrice de l'école Jacques Demy. Il est précisé aussi que les candidates n'ont pas le BAFA.

M^{me} Marie-Laure AREZKI signale qu'un recrutement d'un CUI-CAE permettrait d'obtenir plus de candidatures correspondant au profil souhaité avec un CAP « Petite enfance ». Elle rappelle qu'initialement, il était prévu d'opter pour un contrat aidé sans tenir compte du type de contrat.

M. André GUIHARD demande au conseil municipal l'autorisation d'un recrutement sous la forme d'un contrat aidé en vue d'une prise de fonction pour le retour des vacances scolaires de la Toussaint. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce type de recrutement.

► CONTRAT REPLACEMENT

M. André GUIHARD rappelle qu'un agent contractuel a été recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en qualité d'adjoint administratif pour assurer un remplacement pendant un congé maternité. L'agent est à présent de retour de congé. En revanche, la Secrétaire générale va s'absenter quelques mois. Durant cette période, M. le Maire propose de faire passer l'agent contractuel du congé maternité sur le remplacement du poste de secrétaire général par un contrat à durée déterminée en qualité de rédacteur

territorial au 4^e échelon à compter du 7 octobre 2014 pendant toute la durée de cette absence.

M. André GUIHARD demande au conseil de procéder au vote. Le recrutement de l'agent contractuel est accepté à l'unanimité.

URBANISME

► PRESCRIPTIONS DE RÉVISION DU PLU

M. André GUIHARD rappelle que les élus ont tous été destinataires par courriel, du projet de délibération du conseil municipal prescrivant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation. Ce document a été amendé par la commission urbanisme puis par les services de la COMPA et de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Cette délibération est acceptée à l'unanimité par le conseil.

Il rappelle que la réunion de lancement a eu lieu, le 6 octobre avec A + B urbanisme. Les réunions seront programmées de préférence en fin d'après-midi pour que chaque élu municipal puisse y participer. La prochaine réunion se tiendra le mercredi 29 octobre à 17 heures.

ASSAINISSEMENT

► RAPPORT SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

M. André GUIHARD rappelle les problèmes récurrents de fuite du réseau d'assainissement. Il rappelle que le rapport de 2LM a été préalablement communiqué aux élus. Ce rapport a été envoyé à l'ADEME (lire Agence de l'Eau) simultanément à la demande de subvention pour les travaux du réseau du bourg. Il est précisé que le rapport permet désormais de planifier les travaux pour les années à venir.

M. Fabrice ETIE demande quel est le taux de financement de l'Agence de l'Eau. M. Joseph TESTARD répond que l'Agence de l'Eau subventionne entre 30-35 % du coût des travaux. Un financement est également attribué dans le cadre du Contrat de territoire, par le Département à hauteur de 25 %.

La réalisation des travaux avait été prévue au budget 2014. Les travaux des deux premières tranches débuteront dès que la subvention de l'Agence de l'Eau sera accordée. M. Joseph TESTARD rappelle qu'un marché avait déjà été lancé mais avait été différé faute de subvention de l'Agence de l'Eau. M. Fabrice ETIE demande si le marché public des travaux d'extension de la station d'épuration devra être lancé par la Commune de Teillé ou par la COMPA. M. André GUIHARD répond que la COMPA devrait s'en charger. Les travaux de la station d'épuration d'un montant d'environ 800 000 € devraient vraisemblablement débuter avant la fin de l'année. Il est précisé que le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera modifié si les travaux sont différés en 2015.

M. Joseph TESTARD le présente :

Priorité	Secteur	Préconisation de travaux	Coût estimatif des travaux	MOE (5%)
N°1	Bourg	Chemisage continu	203 750 €	
N°2	Secteur 1 - STEP	Chemise - Dépose / Repose de certains tronçons	110 000 €	5 500 €
N°3	Secteur 2 Rue des Crêtes / Le Pin	Dépose / Repose du collecteur DN 150 en 200 mm	140 000 €	7 000 €
N°4	Secteur 4 - La Vieille Rue	Dépose / Repose du réseau et chemisage ponctuel	140 000 €	7 000 €
N°5	Poste de refoulement	Étude complète et amélioration des postes (Débitmètre...)	45 000 €	2 250 €
N°6	Secteur 3 La Bois Macquiaud	Chemisage ponctuel avec manchette et réhabilitation des regards de visite	35 000 €	1 750 €
Total HT			673 750 €	23 500 €
Travaux à entreprendre à long terme				
N°7	ITV supplémentaire du reste du réseau (environ 3000 ml)		7 000 €	
N°8	Réhabilitation des secteurs restant en fonction des ITV		250 000 €	12 500 €

- Les travaux de priorité 1 devront être réalisés par la commune (prévus au budget assainissement qui sera transféré au budget de la COMPA au 1^{er} janvier 2015).

- Les priorités 2 à 8 seront planifiées par la COMPA.

ACHAT ET VENTE DES TERRAINS

M. André GUIHARD rappelle que suite à l'accord de subvention pour l'aménagement du parking et des trottoirs de la rue de l'Espérance jusqu'au garage Citroën, des travaux seront entrepris pour un réaménagement de l'extrémité de la rue de l'Espérance qui débouche sur la place Saint-Pierre. À ce niveau, une portion d'un terrain appartenant à M. MICHAUD forme une pointe qui entraîne des difficultés de circulation. Afin d'améliorer et sécuriser la circulation des cars scolaires et de réduire la vitesse des véhicules traversant à vive allure la place Saint-Pierre, M. le Maire a obtenu un accord de M. MICHAUD pour la vente de cette portion de terrain d'une surface d'environ 50 m² à 7,50 €/m². M. André GUIHARD demande au conseil municipal son autorisation pour l'acquisition de ce terrain. M. Fabrice ETIE demande quel sera le montant de la transaction. M. André GUIHARD précise que s'ajouteront des frais de bornage, un portail et des frais divers soit un montant total d'environ 3 500 à 4 000 €. Il est précisé qu'une aide a été accordée au titre de la réserve parlementaire permettant de financer les travaux. Le service technique municipal se chargera des travaux.

M. Fabrice ETIE demande si les riverains ont été avisés de ce projet. Après le passage dans la rue du service voirie pour des mesures, des riverains avaient rencontré M. André GUIHARD. Il leur avait indiqué que les travaux seraient réalisés sous réserve de l'octroi d'une subvention (valable deux ans) et de l'acceptation au prochain budget.

M. André GUIHARD ajoute qu'il a reçu, le 7 octobre, des riverains de la rue de l'Espérance, un courrier. Il le lit au conseil. Les auteurs de ce courrier attirent l'attention du conseil municipal sur la circulation importante et la vitesse excessive de certains véhicules sur cette voie qui entravent leur sécurité. Il est précisé que des cars scolaires ont pu emprunter la rue de l'Espérance dans le sens de la descente. De plus, ils attirent l'attention sur la nécessité pour les personnes à mobilité réduite d'emprunter la route depuis la réfection des trottoirs. Afin de trouver une solution, ils sollicitent une rencontre pour échanger leurs points de vue. M. André GUIHARD indique que dans l'attente d'une autorisation budgétaire, les travaux ne peuvent être engagés. Il reconnaît que les trottoirs ne sont pas adaptés au passage des personnes à mobilité réduite (pente trop forte). M. Joseph TESTARD suggère que certains travaux soient anticipés et d'installer un sens interdit. Ce point devra être abordé cependant avec les riverains. M. Fabrice ETIE propose que ce sujet soit discuté dans le cadre de la révision du PLU. M. Joseph TESTARD estime que la municipalité doit réagir au plus vite. Les principes de circulation étant fixés, une commission voirie pourrait se réunir à ce sujet. M. Christian PRIOU signale aussi que des branches d'un chêne sur un terrain communal seront coupées pour éviter certains désagréments. L'acquisition du terrain de M. MICHAUD est autorisée à l'unanimité. Au village de la Gréhondière, deux personnes souhaiteraient acheter un terrain communal dont ils font un usage quasi privatif mais séparent leur propriété. Ils envisagent ainsi de reconfigurer leur terrain. M. Joseph TESTARD précise que cette portion de terrain fait partie des excédents communaux. Les requérants accepteraient d'acheter ce terrain à 7,50 €/m².

La vente de ce terrain communal est autorisée à l'unanimité.

Conseil municipal du 13 octobre 2014**OUVERTURE EMPLOIS TAP**

Monsieur le Maire fait part de l'urgence de la délibération qui fait l'objet de cette réunion extraordinaire. Selon l'article L2121-11 et – 12 CGCT, il donne pour motif justifiant l'abréviation du délai légal de convocation, l'obligation légale de cette délibération ouvrant les emplois des TAP pour contracter avec les nouveaux animateurs et donc les payer.

Le conseil municipal approuve le motif d'urgence à l'unanimité. Sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré; Le conseil municipal décide à l'unanimité

Le recrutement de 6 agents contractuels comme intervenants TAP jusqu'au 4 juillet 2015 dans les grades suivants :

- De 3 emplois non permanents d'adjoints d'animation territoriaux principaux de 1^{re} classe,
- D'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial 2^e classe,
- D'un emploi de coordinateur des activités et des intervenants correspondant au cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{re} classe,
- D'un emploi de remplaçant non permanent d'adjoint d'animation territorial 2^e classe en cas d'absence de l'un deux.

Les rémunérations sont déterminées par un taux horaire contractuellement.

Conseil municipal du 12 novembre 2014**URBANISME****► TAXE D'AMÉNAGEMENT ET PVR**

La taxe d'aménagement, instituée en 2011 avec entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012, est au taux de 2 % pour les constructions neuves. Elle est reconduite de plein droit annuellement avec possibilité de revoir le taux chaque année. Cette solution est approuvée par l'ensemble du conseil.

La PVR, participation pour voies et réseaux, s'applique aux travaux de réalisation d'une voie nouvelle ou d'aménagement d'une voie existante, destinée à l'implantation de nouvelles constructions. Les participations individuelles seront définies ultérieurement, au cas par cas. La décision est adoptée. M^{me} Lydia BEATRIX s'abstient.

► SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

En 2013, l'abonnement forfaitaire annuel était de 15 € plus une surtaxe d'assainissement de 0,85 €/m³ au profit de la commune. Les personnes disposant d'une autre source d'eau potable sont surtaxées sur la base forfaitaire de 20 m³ par personne et par an pour.

En 2015, le service assainissement sera repris par la COMPA. L'ensemble du conseil vote pour, sauf M^{me} Lydia BEATRIX qui s'abstient.

► CRÉATION PARCELLE POUR IMPLANTATIONS ÉOLIENNES

EOLA souhaite construire une éolienne sur un terrain communal. Le Conseil municipal après discussion et délibération autorise : la création d'une parcelle cadastrale sur l'emprise du chemin rural n° 89 bordant les communes de Trans-sur-Erdre et Mouzeil et inclus dans la section ZN. La parcelle ainsi créée aura une superficie

de 24a 02ca. Le Maire est autorisé à solliciter le géomètre et le conseil donne son accord pour un futur bail avec la SAS Eola Développement.

FINANCES

► DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Réajustement pour travaux supplémentaires voté à l'unanimité.

	DÉPENSES ⁽¹⁾		RECETTES ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Études et recherches	5 502 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 502 €	0 €	0 €	0 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0 €	5 502 €	0 €	0 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0 €	5 502 €	0 €	0 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 502 €	5 502 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0 €	1 344,80 €	0 €	0 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0 €	1 344,80 €	0 €	0 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	5 502 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	5 502 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0 €	303 €	0 €	0 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €	335,80 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0 €	303 €	0 €	335,80 €
D-21318-162 : Aménagement du bourg	0 €	576 €	0 €	0 €
D-2135-149 : Travaux cimetière	0 €	273 €	0 €	0 €
D-2152-148 : Travaux et aménagement espaces verts	0 €	2 879 €	0 €	0 €
D-2188-120 : Travaux SRS	0 €	462 €	0 €	0 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0 €	4 190 €	0 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €	5 837,80 €	0 €	5 837,80 €
TOTAL GÉNÉRAL		5 837,80 €		5 837,80 €

► INDEMNITÉ AU TRÉSORIER

Le trésorier de la commune peut percevoir une indemnité de conseil basée sur la moyenne des dépenses des trois derniers budgets. Pour 2014, il peut prétendre à une somme de 472,81 €. Le Conseil décide la reconduction de 50 % de cette indemnité.

► SYDELA – PARTICIPATION RÉSEAU ZONE ARTISANALE

Le Sydela va augmenter la puissance du réseau électrique avec la possibilité de l'enterrer. Il demande une participation de 10 000 € à la commune pour ces travaux. Les frais seront répartis

entre, le Sydela, ERDF et 2 entreprises de la zone. M. Christophe LEBRETON demande si cette augmentation permettra d'alimenter de nouvelles habitations. La réponse est oui. Votée à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

► COMPA

M. André GUIHARD informe le conseil que des renseignements ont été pris par M^{mes} Lydia BEATRIX, Anne GUILLET et M. Fabrice ETIE auprès de la COMPA pour savoir ou en était le dossier déposé pour le fonds de concours 2014. Il est probable que le parcours de santé soit considéré (projet innovant) mais pas la réfection de la salle d'activités (pas d'investissement innovant). M. André GUIHARD propose la solution de présenter un nouveau dossier (avant le 18 novembre 2014) pour le parcours de santé avec un devis de 20 000 € sachant que 50 % seront financés par la commune. Il a été déploré que l'ensemble du groupe de travail n'est pas été informé de ces informations provenant de la COMPA. Aucune solution claire n'est ressortie de ces débats et le dossier reste en l'état.

M. Réda BEN KEBIL, suite à ces échanges a souhaité quitter le conseil à 23 h 30.

► SIVOM

M. Jérôme SQUELARD informe le conseil que toutes les fiches de poste ont été refaites et que le SIVOM travaille sur l'orientation de politique générale de la petite enfance et invite les élus à venir le questionner sur le sujet.

► PETITE ENFANCE

M^{me} Marie-Laure AREZKI déclare qu'il y a des problèmes de cohabitation (utilisation des locaux) entre le centre de loisirs et Roule ti'bouts. À suivre.

Conseil municipal du 2 décembre 2014

Remerciements de M. le Maire à tous les conseillers pour leur participation à la commémoration du 11 novembre qui fut une réussite.

FINANCES - PERSONNEL

► DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Les transferts de comptes sont votés à l'unanimité.

	Fonctionnement	Investissement
Maintenance	- 4 029 €	
Droits d'utilisation logiciels Segilog		4 029 €
Opération Salle Polyvalente		- 1 852 €
Portique hauteur limitée espace enfance jeunesse		745 €
Solde honoraires architecte Mairie		1 107 €

► TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

M. Christophe LEBRETON présente le bilan financier de l'année 2013-2014 du restaurant scolaire. La commune a participé à 50,30 % et les familles à 49,70 % du prix des repas.

La prise en charge du repas le mercredi augmente la dépense globale. Le Conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs suivants : enfants 3,40 € (+ 4 centimes) et adultes 5,00 € (+ 48 centimes).

Détails du coût repas enfant au restaurant scolaire :

	Par repas en 2014	Par repas en 2015	Total en 2014	Total en 2015
Coût du personnel	4,31 €	4,46 €	79 649 €	85 658 €
Coût divers mairie	0,43 €	0,42 €	7 895 €	8 132 €
Prix traiteur	1,93 €	1,94 €	35 438 €	37 248 €
(mairie + traiteur)	6,67 €	6,83 €	122 981 €	131 038 €
	2013-14		2014-15	
Participation Mairie		61 114 €		65 758 €
Participation familles		61 868 €		65 280 €

Le but est d'arriver à une proportion équitable entre mairie et charges des familles (50 %). Mais le nombre de repas pris dans l'année peut légèrement modifier ce pourcentage.

Restoria (société de restauration collective) est le fournisseur depuis 2009. Même si les prestations sont satisfaisantes, une mise en concurrence future est envisageable en mettant en avant des critères de qualité des denrées et de proximité de leur provenance (préférence donnée à l'économie locale).

► RECONDUCTION EMPLOI D'AVENIR SERVICES TECHNIQUES

Christian PRIOU présente la situation de cet agent dans le cadre d'un contrat aidé pour cette année. Il a permis de rattraper le retard sur le projet zéro phyto. La mairie est passée de 70 l/an à 0,5 l/an de produits chimiques utilisés. L'objectif est atteint. Le responsable espaces verts apprécierait la reconduction de l'agent, pour garder l'efficacité de travail mise en place. L'expérience supplémentaire fournie à cet agent lui donnera de l'assurance et de la compétence pour faciliter son insertion professionnelle. La forme du contrat permet une aide de 75 % de l'État. Accepté à l'unanimité.

Le Maire a été sollicité par la mission locale pour présenter un article de presse sur les 6 emplois aidés dans la commune (artisans, maison de retraite, école).

- Une réflexion est engagée sur les tarifs des salles : inclusion systématique des frais d'ordures ménagères pour toute location, prix de location de la salle du théâtre,... Les tarifs définitifs seront étudiés en commission et proposés au Conseil municipal pour validation.

- Un débat a eu lieu au sujet des subventions aux associations. Jusqu'à ce jour, toute personne licenciée pouvait bénéficier d'une subvention. Revalorisée, elle pourrait concerner uniquement les licenciés sportifs de moins de 18 ans et aiderait les associations qui font appel à un encadrement de jeunes. Toutefois, des aides spécifiques et ponctuelles seraient allouées à toute association pour des achats exceptionnels ou des événements précis. Cette réflexion est engagée...

- Il est souligné que la mise à disposition à titre gratuit de locaux - ménage compris - est déjà une contribution accordée au bénéfice des associations.

URBANISME

► PRÉSENTATION SCOT

Une vidéo sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays d'Ancenis est présentée au Conseil. Ce schéma vise à donner un cadre de référence aux PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes membres. Plusieurs vidéos sur ce thème sont visibles sur la première page du site web de la COMPA : www.pays-ancenis.com.

► PLU

Le diagnostic territorial a été présenté en présence de la DDTM et de la Compa. Tous ont été satisfaits du travail effectué par le bureau d'études « A + B URBANISME ET ENVIRONNEMENT ». Une réunion « trame verte et bleue » (projet issu du Grenelle de l'Environnement) à laquelle sont conviés agriculteurs, pêcheurs et chasseurs est prévue le 21 janvier prochain. Le 11 février à 19 h à la salle polyvalente aura lieu une réunion publique de présentation du plan local d'urbanisme (PLU) qui détermine des règles de construction et fixe pour les années à venir des objectifs d'aménagement pour permettre un développement harmonieux, pour tous, dans une perspective de développement durable et solidaire.

► RENCONTRE AVEC LES RIVERAINS DU LOTISSEMENT DE L'ESPÉRANCE

Des élus leur ont présenté des projets d'aménagement et écouté leurs souhaits (demande de limitation du flux et de la vitesse). Le cabinet ARRONDEL a été sollicité pour étudier et proposer les meilleurs projets et le présenter aux riverains.

VOIRIE

Une liste des routes dont l'entretien est jugé prioritaire a été établie pour être soumise au prochain budget. Dorénavant, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ne viendra plus en aide auprès de la commune. Il n'est pas prévu actuellement que la COMPA se substitue à cet organisme. Il est envisagé de mutualiser les moyens (ex-avis technique de cabinets) par le biais de groupements d'achats. La baisse des dotations rend indispensable une telle démarche. Actuellement un projet d'achat (tractopelle) et d'utilisation mutualisés est étudié avec 3 ou 4 communes.

BÂTIMENTS

- La commission envisage des travaux divers sur les ouvertures et l'isolation de la classe 6 de l'école publique et pour la salle d'activités. Les estimations seront présentées pour le budget.

- Achat d'un nouveau chauffe-eau pour la salle polyvalente d'une valeur de 3 700 €. La modification de l'éclairage extérieur est prévue.

- Il a été rappelé la nécessité de remplacer le drapeau tricolore de l'école J. Demy.

COMMERCES

La mairie a demandé l'évaluation du bâtiment Proxi auprès des services des Domaines et de la Chambre de commerce.

INTERCOMMUNALITÉ

► SIVOM

Jérôme SQUELARD présente les axes du projet pédagogique « Enfance Jeunesse » du SIVOM pour les 12-17ans : la citoyenneté, l'environnement, la culture, l'adolescent et son corps. De ce projet a germé l'idée de leur proposer de s'exprimer par le graph. Encadrés par des professionnels, les murs intérieurs du foyer pourraient être leur support d'expression graphique.

Liste du personnel au 1^{er} janvier 2015

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

COHUET Annie Temps complet

SERVICE ADMINISTRATIF :

FORGET Lydie Temps complet

RABU Sylvaine Temps complet

POSTE :

BLANCHARD Ghislaine Temps complet

SERVICE TECHNIQUE :

BENETEAU Christian Temps complet

RICHARD Thierry Temps complet

RAYER Denis Temps complet

PENTECOUTEAU Jérémy Temps complet

ENTRETIEN – RESTAURANT SCOLAIRE :

BRANCHEREAU Colette Temps non-complet

DE QUEIROZ Sandra Temps non-complet

JOLY Marina Temps non-complet

LEVOYER Christelle Temps non-complet

VERGER Colette Temps non-complet

CHESTOUX Josiane Temps non-complet

ÉCOLE :

DUGAST Fanny Temps non-complet

DUPIN Katia Temps non-complet

ALLARD Carole Temps non-complet

TAP :

LAURENDEAU Régine Temps non-complet

BAZIN Jonathan Temps non-complet

JAMET Guillaume Temps non-complet

RICHARD Manuella Temps non-complet

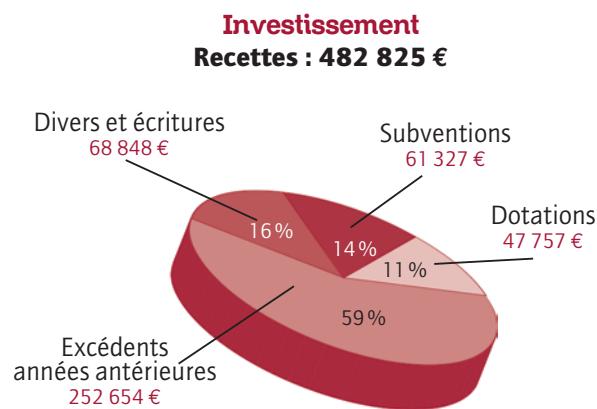
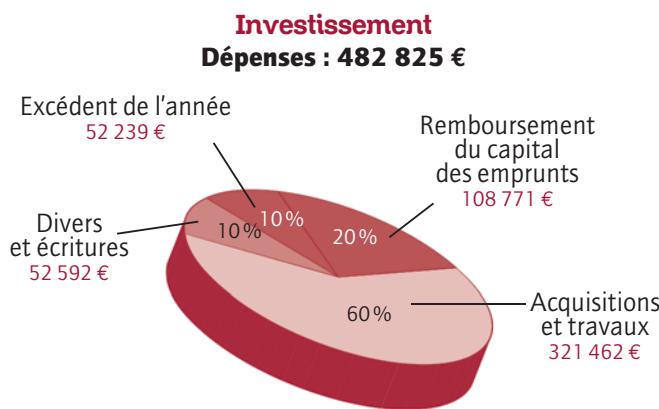
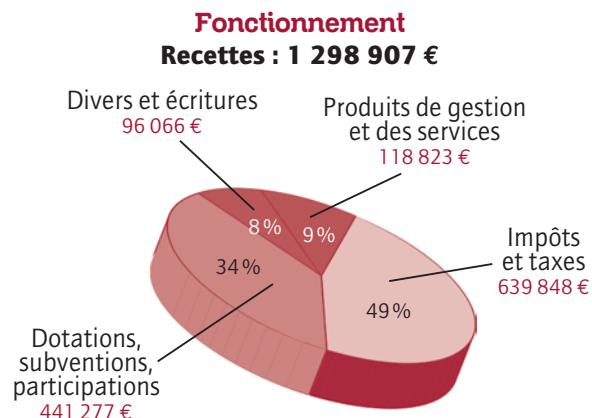
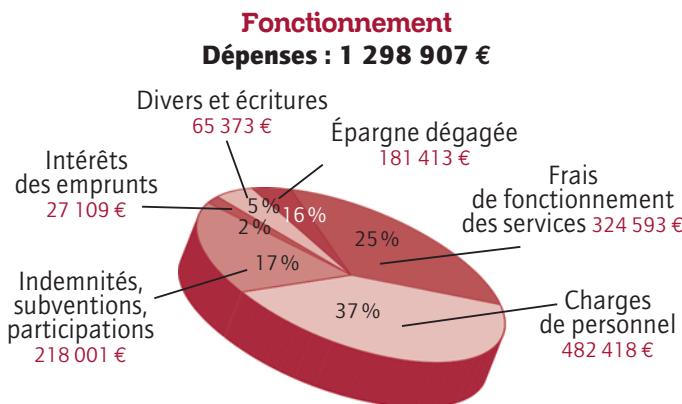
STOWERS Anthony Temps non-complet

GERIN Jonathan auto-entrepreneur

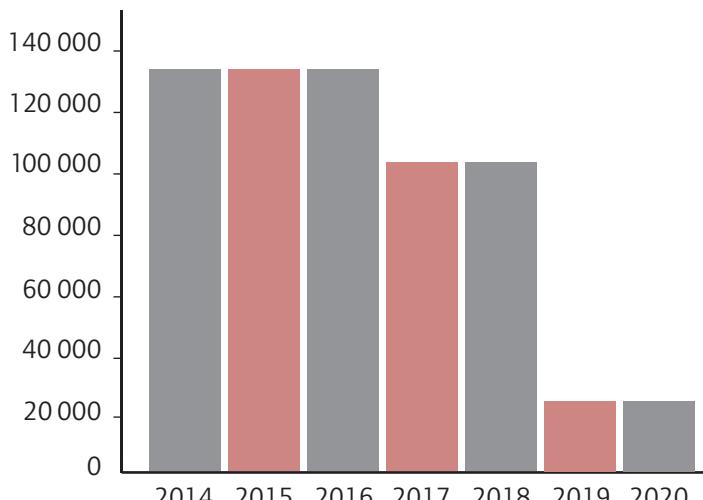
►►► Soit 15,59 équivalents temps plein.

Budget communal 2014

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement



État de la dette Remboursement annuel



Budget annexe du café restaurant :

Les dépenses constatées en fonctionnement et en investissement correspondent au remboursement de l'emprunt contracté lors des travaux de construction du restaurant. Les recettes de fonctionnement sont exclusivement les loyers perçus alors qu'en investissement elles correspondent au résultat reporté suite à diverses subventions d'équilibre versées par la commune depuis la mise en service du café.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses.....	219 €
Total des recettes.....	7 681 €
Soit un excédent de.....	7 462 €

Section d'investissement :

Total des dépenses.....	8 073 €
Total des recettes.....	7 115 €
Soit un déficit de.....	958 €

Budget annexe de l'assainissement :

L'assainissement collectif est devenu compétence COMPA au 1^{er} janvier 2015 afin de mutualiser les coûts. Ce budget d'assainissement a été voté par le conseil municipal à l'unanimité et transmis à la COMPA.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses.....	31 021 €
Total des recettes.....	42 791 €
Soit un excédent de.....	11 770€

Section d'investissement :

Total des dépenses.....	52 478 €
Total des recettes.....	43 427 €
Soit un excédent de.....	9 052 €

L'emploi d'avenir, un tremplin sur Teillé

Le 19 décembre 2014, Monsieur le Maire recevait en mairie Madame la Sous-Préfète, Véronique Schaaf et Monsieur Gérard Barrier, Président de la Mission Locale du Pays d'Ancenis, structure accompagnant les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale. Un point presse était organisé afin de mettre en avant les 6 contrats d'avenir conclus sur la commune de Teillé, répartis entre collectivité, association et secteur marchand. Les employeurs locaux et les jeunes recrutés ont témoigné de leur satisfaction à utiliser ce dispositif : agent technique spécialisé des écoles maternelles et agent espaces verts à la mairie, agent d'entretien à l'école Saint-Pierre, agent des services hospitaliers à la Résidence de la Sainte Famille, peintre industriel à l'entreprise PIPA et manutentionnaire à l'entreprise GEVALYS.

L'employeur accompagne le jeune dans son projet professionnel, l'aide à trouver sa voie et lui assure une formation pour se préparer à l'emploi. L'état soutien financièrement l'employeur pour l'aider à s'inscrire dans cette démarche. Sur le territoire du Pays d'Ancenis, 88 jeunes sont en contrat d'avenir.



Aménagement du bourg

Place du marché

Dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) l'aménagement de la place du marché a été réalisé avec la mise en place du Monument du souvenir sculpté par Jean C. LAMBERT.

La réfection de la place en enrobé sera faite lorsque le sol sera bien stabilisé.

Le mur du cimetière a été abaissé et ont été posés un nouveau portail et un portillon. Deux poubelles sont à la disposition du public à l'entrée du cimetière : la première pour les déchets organiques et végétaux, la seconde pour les autres déchets.

Assainissement

L'étude de l'aménagement du bourg va se faire dans le cadre du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Avant les travaux dans le centre bourg il est indispensable de remettre en état le tout à l'égout. À la demande de l'Agence de l'Eau, le diagnostic de l'état de l'ensemble du réseau s'est terminé en novembre 2014. Les travaux de réhabilitation pour le centre bourg commenceront durant le premier semestre 2015 sous la maîtrise d'œuvre de la COMPA qui a désormais la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les études pour la construction de la nouvelle station se terminent. Travaux en 2015 sous la compétence COMPA.

Place École St-Pierre – Rue de l'Espérance

La commune a obtenu une subvention exceptionnelle pour la mise en sécurité des piétons et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour l'aménagement de la place de l'école St-Pierre et la rue de l'espérance. Travaux en 2015 selon budget.

Permis de construire déposés en 2014

GROSBELLET Claire La Guignochère	réhabilitation d'une bâtie existante	VILLEROY Reynald La Basse Jounière	extension d'une habitation
PROUX Raphaël Le Croix Chemin	réhabilitation d'une bâtie existante	DELANOE Bernard La Baluère	création d'un logement
RIGAUD Benoit & CORNUAILLE Linda Les Linières	construction d'une maison d'habitation	BADEAU Victor La Gapailière	garage
VINES Bernard 101 Rue des Artisans	bâtiments de stockage	JOUBERT Sylvain La Justière	construction d'une maison d'habitation
BEZOMBES Alice 54 Chemin de la Halte	extension de la pharmacie	JOLY Pascal La Guibretière	construction d'un abri à voiture
LEFORT Erwan La Guibretière	construction d'une maison d'habitation		

Mot du Conseiller Général

Carte des nouveaux cantons d'Ancenis et de Nort-sur-Erdre remplaçant les 5 cantons du Pays d'Ancenis et le canton de Nort-sur-Erdre



Pour information, les 8 520 habitants des 5 communes du canton de Riaillé ont été séparés.

Pannecé est rattaché au nouveau canton d'Ancenis (43 400 habitants pour 22 communes)

Riaillé, Teillé, Joué-sur-Erdre et Trans-sur-Erdre sont rattachés au nouveau canton de Nort-sur-Erdre (44 700 habitants pour 14 communes).

Ce découpage électoral est sans incidence sur les contours et le fonctionnement des communautés de communes d'Ancenis et d'Erdre et Gesvres.

En élisant un homme et une femme sur les 31 cantons, l'assemblée aura une parité parfaite et une représentation plus égalitaire des populations (41 000 habitants plus ou moins 20 %) contre un rapport de 1 à 10 actuellement entre les cantons de Rougé (4 300) et de Rezé (45 000).

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochains.

En raison de la période préélectorale la communication doit donc être limitée. Merci de votre compréhension.

*Patrice CHEVALIER,
Conseiller général
et Roseline VOISIN, suppléante*

État-civil*

Naissances 2014

BLIGUET Orlane	12 janvier
LE ROUX Zalia	27 juillet
HERVE BONMORT Guillaume	27 juillet
GARCIA-ESPARZA Lou	9 août
BALLIOT Lilly	1 ^{er} septembre
RICHY Noah	11 octobre
SIZORN Hina	18 octobre
BIDON Alice	3 novembre
CHESNEAU Lenzo	7 novembre
GUERRAND Paul	28 octobre
BEDOUET MICHEL Lowenn	13 novembre
REDUREAU COSCAS Yaëlle	16 novembre
CHAPRON Hemerick	5 décembre
PECORARO Tiziano	16 décembre

TOTAL : 16 naissances

Parrainages 2014

DANOIS Anouk	1 ^{er} mars
DANOIS Timéo	1 ^{er} mars
COTTINEAU Louane	1 ^{er} mars
COTTINEAU Mathéo	1 ^{er} mars
GRATIEN Théo	2 août

Mariages 2014

AUDIAU Sébastien & BOUQUIN Laurianne	22 février
JAN Laurent & OZANAM Marie	7 juin
GUERIN Allan & DAUTRY Victoria	28 juin
DARBY Luke & JAUNASSE Élodie	2 août
BABIN Clément & JUTON Audrey	23 août
PIAU David & DUPE Brigitte	13 septembre

TOTAL : 9 mariages

Décès 2014

SECHER Alain	
15 Rue de la Vieille Rue	9 janvier
DESORMEAUX Rachelle Née DESORMEAU	
23 Rue de la Roche au Val	26 janvier
PINEAU Germaine Née GRENON	
67 Rue de la Clavellerie	12 février
SOURISSEAU Georgette	
67 Rue de la Clavellerie	14 février
DAVY Gilbert	
67 Rue de la Clavellerie	27 février
CUSSONNEAU Gabriel	
67 Rue de la Clavellerie	1 ^{er} mars
HENRI Jeannine Née LERAT	
67 Rue de la Clavellerie	2 mars
BAUDOUIN Thérèse Née CHEREL	
La Rivière	21 mars
RATIVEL Marie Née BESNARD	
67 Rue de la Clavellerie	3 avril
PAGEAUD Rolande	
67 Rue de la Clavellerie	13 avril
COTTINEAU René	
67 Rue de la Clavellerie	8 mai
DESORMEAUX Marcel	
Sainte Marie	3 juin
CHAPLEAU Marie-Anne Née POTIRON	
67 Rue de la Clavellerie	29 juin
ERIAU Gabriel	
65 Impasse des jardins	1 ^{er} juillet
LEBRUN Yves	
La Plonnière	5 juillet
ROUSSEAU Joseph	
67 Rue de la Clavellerie	14 juillet
LEPINAY Ferdinand	
La Jounière	25 juillet
RAITIÈRE Armance Née CHEREAU	
67 Rue de la Clavellerie	11 septembre
PERRAY Jeannette Née VOLAND	
La Croix	30 septembre
BOUCHERAU Marie Née MERCIER	
67 Rue de la Clavellerie	2 octobre
GUITTET Anne-Marie Née FORRE	
67 Rue de la Clavellerie	11 octobre
BOUHYER Gabriel	
99 La Roche au Val	1 ^{er} novembre
COLAS Jean	
67 Rue de la Clavellerie	3 décembre
ROUSSEAU Juliette Née ESNAULT	
67 Rue de la Clavellerie	14 décembre

TOTAL : 24 décès

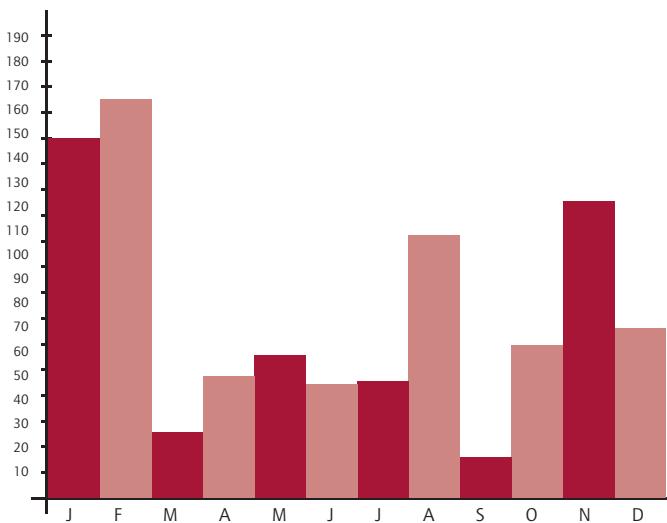
*Seules les personnes (ou leur famille) n'ayant pas exprimé leur désaccord figurent dans les listes.

Météorologie 2014

La pluie

Cette année les mois de janvier et février totalisent ensemble 312 mm. Ce fut donc deux mois exceptionnels. Septembre étant le plus sec avec seulement 17 mm.

Voici la répartition par mois : janvier 148 mm, février 164 mm, mars 27 mm, avril 50 mm, mai 59 mm, juin 47 mm, juillet 48 mm, août 108 mm, septembre 17 mm, octobre 63 mm, novembre 122 mm, décembre 70 mm. Soit un total de 923 mm (993 mm l'an passé).



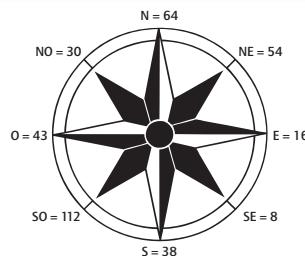
Les températures

Pour les plus froides, seulement 14 jours à 0°C et en-dessous, les nuits les plus froides étant celles de fin décembre, -7°C le 29, -5°C le 30, -6°C le 31. À noter aussi aucune gelée en février et une ressemblance avec l'année 2002 qui n'avait compté que 15 jours de froid.

Quant à la chaleur, rien d'excessif, nous sommes dans la moyenne avec 24 jours à 30°C et plus, les plus chaudes journées ayant eu lieu les 17 et 20 juillet avec 36°C.

Les vents

Journées à vent nul : 39
 Journées à vent faible : 98
 Journées à vent modéré : 161
 Journées à vent assez fort : 54
 Journées à vent fort : 13
 Aucune tempête



L'ensoleillement

C'est le mois de septembre qui a été le plus ensoleillé avec 20 journées sans nuages et une seule couverte, suivi du mois de mars avec 15 journées. Quant à celles totalement couvertes, la palme revient à décembre avec 22 journées.

Journées	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Ensoleillées	1	5	15	13	9	15	12	9	20	13	7	5	124
Mi-ensoleillées	16	16	12	9	15	12	13	18	9	10	13	4	147
Couvertes	14	7	4	8	7	3	6	4	1	8	10	22	94

Divers

Les faits marquants de cette année 2014 ont été la douceur des mois de janvier et février, les 51 mm de pluie tombée dans la seule journée du 3 novembre, la sécheresse du mois de septembre, la moyenne élevée des températures de l'année (nuit + jour) égalant l'année 2011 avec 13 degrés 55.

À noter également :

- 26 jours de brouillard,
- orages les 28 avril, 12 et 19 mai, 9 juin, 17 et 19 septembre et 12 octobre
- grêle le 19 et 27 février
- aucune journée de neige



Inauguration du Monument du Souvenir dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre

Le 15 novembre 2014 nous nous sommes rassemblés pour un moment de recueillement et de partage autour de la mémoire de ceux qui ont combattu pour la Paix. En cette année du 100^e anniversaire de la déclaration de la Grande Guerre, du 70^e anniversaire de la Libération, du 60^e anniversaire de la fin de la guerre en Indochine et du début de la Guerre en Algérie, notre commune a pu inscrire dans ses murs son histoire et sa mémoire en inaugurant son Monument du Souvenir.

Les mots de l'Artiste Jean C. Lambert

« De cet enfer guerrier que je n'ai pas connu, j'ai humblement cherché des mots comme guides pour retranscrire un ensemble d'émotions.

Ravage, humilité, peur, isolement, solitude, impact, feu, rouge, terre, sang, fragment, chair, lumière, cratère, géographie, assourdissant, puanteur, angoisse, déchirure, vie, mort, sacrifice, oubli, absurde, annexé, cendre, camarade, perdu, ration, silence, front, tranchée, mutinerie, disparition, matricule, flamme, eau, soif, faible, fort, destruction, ravage, cris, plainte, abandon, mémoire, paix, colère, ruine, sacrifice, résistance, cortège d'ombres muettes, nuits et brouillard, fraternité.

Je n'oublie pas celles qui en charge de travail restent au pays : Épouse, enfant, ferme, moisson, javelle, gerbe, meule, fagot, retour, fenaison, labour, semi, récolte, vêlage, colis, lettre, espoir, fiancée, tondue ou pas, demain, amour, naissance.

Si nous considérons que l'affrontement est là uniquement pour que demain soit un jour lumineux « vivant et libre », ce choix du globe terrestre, de l'astre, en est le premier support, proche dans sa forme des projectiles ou de l'impact, des corps ensevelis, du ventre plein de vie, du sein plein de lait, des gouttes de peur, des gouttes de sang, des gouttes de vie.

La structure et la couleur de cette pierre du Pays d'Ancenis, Dévonien de plus de 400 millions d'années, ont servi mon écriture. Les traces de calcite sont devenues des parcellaires, des frontières, des géographies, des cartes qui, rehaussées de trois boules de bronze, soulignent, voire anoblissent, les trois guerres.

De ce premier volume plein d'espoir, la lumière enfin traverse l'obstacle et l'œil se pose sur une surface large et adoucie, l'autre plus angoissée mais solidaire. »



L'exposition organisée a vu une belle fréquentation. Ce fut l'occasion pour les Teilléens de revoir ou découvrir « La mobilisation et le parcours des 91 Poilus de Teillé » exposition réalisée par l'ARMAT, et aussi 2 expositions itinérantes prêtées par les Archives départementales de la Loire-Atlantique et par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre.



Au cours de la Cérémonie, les enfants des écoles ont fait un lâcher de ballons. Un bouquet de ballons a été retrouvé au Nord de l'Angleterre ! Voici le message que nous avons reçu ! (en français) :

« Bonjour, Cet après-midi nous avons trouvé vos messages pour les soldats de la France. Nous sommes une famille dans la région de Lincolnshire en Angleterre, et nous avons aimé participer d'une manière dans votre cérémonie !

Cordialement, Jenifer Wilson. »



Le parc éolien « Eolandes Teillé » sur les bons rails

Initiées par l'association « Éoliennes en Pays d'Ancenis », les études préalables au dépôt d'un permis de construire arrivent à leur terme. D'ici l'été, celui-ci sera déposé en mairie de Teillé et l'instruction pourra alors commencer par les différents concernés pour une réponse prévue courant 2016.

Un projet citoyen

Contrairement à ce qui se fait habituellement, les conseils municipaux ont confié la réalisation de ce parc à une association de citoyens : « Éoliennes en Pays d'Ancenis » dite EOLA. Afin de pouvoir lancer les études, cette dernière a créé fin 2012 une société : la SAS EOLA Développement. Les membres fondateurs ont apporté les capitaux permettant de commencer les différentes études. Très vite, ils ont été rejoints par les citoyens du pays d'Ancenis ou en lien avec celui-ci, regroupés dans des clubs d'investisseurs, afin de recueillir le capital permettant de couvrir l'ensemble des études. En ce début d'année 2015, nous comptons près de 25 clubs regroupant plus de 300 investisseurs. Le Conseil général, via sa société d'économie mixte, participe également au financement avec un apport de 150 000 €.

Un parc éolien de 5 machines de 3 MW

Depuis deux ans les études suivent leur cours. Aucun obstacle ne s'oppose à la poursuite du projet. La prise en compte de la faune et de la flore, l'impact paysager, les effets acoustiques, la présence du pipe line à proximité... nous amènent à prendre des mesures compensatoires pour corriger les effets générés.

L'année 2014 a également été consacrée à l'étude approfondie des différentes machines afin de déterminer celles qui correspondent le mieux à notre site. Six constructeurs ont été rencontrés, une dizaine de machines étudiées. Les études de vent, tant au niveau de la vitesse que de la rose des vents, mais aussi l'étude acoustique, nous ont amenés à faire le choix de 5 machines de grandes dimensions (3 mégawatts, mât de 115 m et rotor de 113 m de diamètre). Ainsi, c'est la consommation de près de 18 000 habitants du Pays d'Ancenis qui sera couverte.

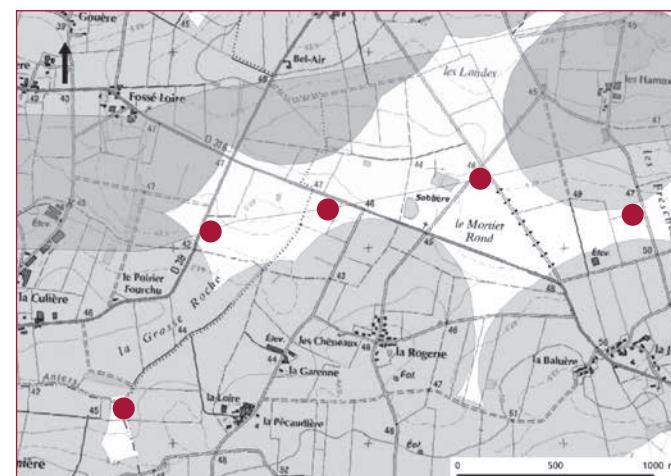
Après deux présentations du projet en « Pôle Éolien », structure informelle qui réunit toutes les instances qui auront un avis à donner au Préfet afin que celui-ci se prononce sur l'obtention ou non du permis de construire, nous avons décidé de l'implantation définitive des 5 machines.

Une mobilisation qui se poursuit

Le financement actuellement recueilli permet de boucler très largement les différentes études engagées. La construction du parc éolien aura un coût de l'ordre de 20 à 25 millions d'euros. Les négociations avec le constructeur actuellement retenu sont tout justes engagées, les conditions et coûts d'acheminement des mâts et des pales commencent à être étudiés, le montant et le taux de l'emprunt sont également inconnus à ce jour.

Afin d'être en bonne position pour négocier cet emprunt, nous estimons que l'apport des fonds propres, donc des citoyens et des collectivités devra se situer aux alentours de 3 millions d'euros. Il est donc toujours temps de rejoindre les clubs d'investisseurs déjà créés ou de participer à la constitution de nouveaux.

L'Assemblée Générale de l'Association Éoliennes en Pays d'Ancenis se déroulera le samedi 6 juin sous le chapiteau du plan d'eau à Teillé. N'hésitez pas à venir vous renseigner et éventuellement nous rejoindre.



Bientôt ici un parc éolien citoyen et participatif *Eolandes Teillé*

Rejoignez-nous

<http://eoliennes-ancenis.fr>

Tel. 06 51 14 20 44



CIERC
club d'investissement
dans les énergies renouvelables citoyennes



Eoliennes
en Pays d'Ancenis
Association



EOLA
Développement
Société par Actions Simplifiée



Renseignements :

Tél. 06 51 14 20 44

association@eoliennes-ancenis.fr

Site internet : <http://eoliennes-ancenis.fr>



SIVOM du Secteur de Riaillé



LES SERVICES

Pôle Logement

- Liste de logements à louer
- Information et dossier de demandes de logement social, locapass, GRL, ...
- Réflexions sur le développement de logements solidaires

Pôle Vie Associative

- Annuaire des associations
- Accompagnement sur les questions relatives à la vie associative

Pôle Vie Economique

- Annuaire des Professionnels
- Participation au Forum des Métiers organisé par le Comité de Bassin d'Emploi tous les deux ans, à travers la coordination de la commission « Bâtiment Travaux Publics »

Point Info Tourisme de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Ancenis

- Documentation touristique sur le Pays d'Ancenis, la Loire Atlantique et les Pays de la Loire

Pôle Emploi Formation Insertion

- Poste informatique avec connexion internet gratuite, à disposition pour toute recherche d'emploi, de formation, réalisation de CV, ...
- Point « Annonces » : offres ou demandes d'emploi, de stage, ...
- Pôle documentaire : classeurs CIDJ, documentation des partenaires, ...
- Accompagnement possible à l'utilisation des différents outils
- Partenaire Associé du Service Public de l'Orientation du Pays d'Ancenis

Point Infos Familles

- Accueil, information, orientation à destination des familles
- Poste informatique avec connexion internet gratuite, à disposition pour toute démarche administrative
- Relais d'information sur les Cartes Familles Nombreuses, les services enfance jeunesse et les modes de garde du secteur
- Réseau Baby-sitting

Point d'information « mobilité »

- Information sur les différents modes de transport : Lila, Lila à la demande, réseau mobilité, covoiturage, transport solidaire, ...

Groupe de travail « Cohésion Sociale et Territoire », composé d'élus et ouvert aux habitants des cinq communes du secteur de Riaillé

LES PERMANENCES

Emploi formation Insertion

CIBC (centre Interinstitutionnel de Bilan de compétences) dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle, Espace Multimédia du Pays d'Ancenis, Erdre et Loire Initiatives, Mission Locale

Logement

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement),

Citémétrie (Programme « Habiter mieux » de la COMPA), Service Conseil Logement

Prestations sociales et Familiales

Bureau Infos Aînés, Maison des Adolescents, Protection Maternelle et Infantile – visites prénatales – consultations de la puéricultrice, Service Social du Conseil Général 44, Service social de Protection de l'Enfance.

Médecine du travail

EN 2014

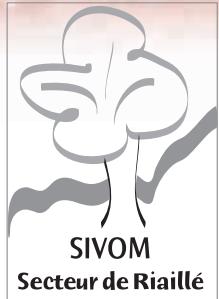
- Coordination de la commission « Bâtiment Travaux Publics » au **Forum des Métiers du Pays d'Ancenis** organisé par le comité de Bassin d'Emploi le 8 février 2014
- Suites de la démarche « cohésion sociale et territoire ».



EN 2015

Poursuites du travail engagé sur la « Cohésion Sociale et Territoire » : **Vie locale et associative, logement solidaire, ...**

Maison de Services au Public - « Relais Services Publics » - SIVOM du secteur de Riaillé
182, rue du Cèdre – 44440 RIAILLE - Téléphone : 02-40-97-35-23 Fax : 02-40-97-04-26
E-mail : contact@maison-services-riaille.com - Site Internet : www.maison-services-riaille.com
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 14h à 18h



C'est aussi la rentrée au Foyer des Jeunes du Secteur de Riaillé !!!

Pour s'inscrire au Foyer des Jeunes
(Tu as une journée pour venir essayer !!)

Soit tu nous contactes :

- ▶ Par tél. : 02 51 71 07 25
- ▶ Par portable : 06 30 28 43 85
- ▶ Par e-mail : jeunessivomriaille@orange.fr
- ▶ Sur Facebook : Foyers des jeunes Sivom

Pour les séjours soit :

- ▶ Tu viens chercher un dossier au foyer
- ▶ Soit tu nous envoies un mail et on te l'envoie
- ▶ Soit sur le site de la Maison des Services de Riaillé



Pendant les vacances :

ouvert du Lundi au Vendredi de 13 h 30 à 18 h 30
Avec possibilité de sortie à la journée et de soirée
selon vos projets

En dehors des vacances :

ouvert le Mercredi et le Samedi de 13 h 30 à 18 h 30
(1 veillée par mois)

Infos minibus :

Une navette est organisée sur le secteur pour faciliter les déplacements des jeunes dans chaque commune lors des jours d'ouverture, les jeunes doivent en faire la demande.

Sors, bouge, amuse-toi, bref viens nous rejoindre au foyer...

Tom et Manuella



Articom

Cette association a pour buts :

- ▶ d'organiser des manifestations telle que portes ouvertes,
- ▶ de représenter les artisans, commerçants, industriels, prestataires de services ayant leur siège à Teillé.

Renseignements :

Florent LIRONDIÈRE
06 27 94 22 49



17 entreprises du bâtiment, de l'industrie, automobile, paysage, pépiniériste, propreté, lingerie, coiffure, bien être, etc. étaient présentes lors des journées portes ouvertes des 26 et 27 avril 2014 et 7 participants au marché artisanal.

Les prochaines portes ouvertes auront lieu sur 2016.

Vivre Teillé autrement

L'association VTA (Vivre Teillé Autrement) a été créée le 22 mai 2014 à l'issue des élections municipales. Son objectif consiste à soutenir l'action des élus représentant 41,70 % des suffrages exprimés.

L'association a vocation à :

- ▶ être à l'écoute des propositions de la population et aux difficultés rencontrées par nos concitoyens,
- ▶ développer l'échange et la concertation,
- ▶ s'impliquer dans les débats locaux,
- ▶ participer à la vie et au développement de la commune,
- ▶ défendre l'intérêt de la commune en proposant des solutions alternatives.

L'association n'oublie pas les engagements pris pendant la campagne à savoir :

- ▶ soutenir l'économie locale et impulser une nouvelle dynamique au cœur du bourg,
- ▶ préserver notre cadre de vie et encourager les démarches éco-citoyennes,
- ▶ s'engager pour l'enfance et la jeunesse et soutenir les actions en faveur des seniors,
- ▶ accompagner la vie associative : culture, sports, loisirs,
- ▶ rendre le numérique accessible à tous.

Vivre Teillé Autrement



Actions 2014

Soutien des élus VTA notamment par :

- ▶ notre présence aux séances du conseil municipal et,
- ▶ à la permanence mensuelle des élus VTA, ouverte à tous le dernier samedi du mois, **de 10 h 30 à 12 h**, dans la « petite salle » (derrière l'ex mairie).
- ▶ information des Teilléens par la diffusion de **VTActu** (bulletin semestriel) et publication quasi journalière sur nos réseaux sociaux.

Projets 2015

L'association poursuivra ses actions engagées en 2014 dans le respect de sa ligne de conduite : Écoute, Concertation, Transparence et Action.

Renseignements :

www.vivreteilleautrement.asso.st
vivreteilleautrement@gmail.com

Réseaux sociaux : Google+, Twitter, Facebook



École Jacques Demy

COORDONNÉES



14, Chemin de Rideau — 44440 TEILLÉ
 Tél. 02 40 97 71 98
 E-mails : ce.0440941j@ac-nantes.fr
ecolejacquesdemy@wanadoo.fr
 Site : <http://eepu-jacques-demy-teille-44.ac-nantes.fr>



INSCRIPTIONS

- inscription en mairie : prévoir le livret de famille et le carnet de vaccinations
- visite de l'école : sur rendez-vous
- matinée découverte pour les parents et les nouveaux élèves

L'équipe éducative : 6 classes

- CM1/CM2 Christelle COURAUD
- CE2/CM1 Sabine DESMARES
- CE1/CE2 Alazaïs BOISGONTIER
- GS/CP Maryse OUAIRY, directrice Pauline BESNARD, ATSEM : Carole ALLARD
- MS/GS Mathilde BLANCHET, A.T.S.E.M. : Fanny DUGAST
- TPS/PS/MS Audrey DEVILLERS, A.T.S.E.M. : Katia DUPIN
- Intervenante musique : Clémence TOUBLANC
- E.V.S.D. : Karine JATOB
- Le R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficulté) : Françoise GUIHARD et Yann TRELOHAN, enseignants spécialisés, Carine MATHIEU, psychologue scolaire.

Le projet d'école

Orientation 1 : Élaborer un parcours culturel et littéraire équilibrant ressources, projets et sorties.

Orientation 2 : Élaborer un parcours scientifique sur l'école équilibrant ressources, projets et sorties.

Orientation 3 : Former des élèves autonomes, responsables et citoyens.

Quelques projets et actions

Projet Arts visuels et T.U.I.C. : ARTS VISUELS pour découvrir des techniques, des œuvres et des artistes, participer à un projet collectif et commun à plusieurs classes, se lancer dans une démarche de création, T.U.I.C. pour valider des compétences du B2i, échanger avec d'autres classes, découvrir d'autres réalisations d'élèves,...

Lecture d'albums par les CM et CE aux classes maternelles et CP ; Utilisation de la B.C.D. de l'école (emprunts, ateliers autour du livre) ; participation à des projets littéraires (Prix des incorruptibles, Prix du Fabulivre de Plumes et fabulettes).



Informatique : Utilisation quotidienne du T.B.I. ; Participation au projet « Enigma » pour les classes des cycles 2 et 3 ; Tutorat informatique entre la classe de GS/CP et la classe CM1/CM2.

Rencontres U.S.E.P. (sport scolaire) : athlétisme, Kin Ball, jeux d'opposition, jeux traditionnels... ; **Course E.L.A.** en partenariat avec le collège Louis Pasteur de Saint-Mars-la-Jaille.

Éducation musicale avec Clémence TOUBLANC, intervenante musique ; Rencontres chorales pour les 6 classes. : Participation des CM1 et des CM2 au spectacle de l'arbre de Noël,...

Rencontres « marsiennes » : Ateliers de pratique artistique (découverte de l'espace culturel, spectacle, répétition,...) ; Participation au festival amateur des arts de la scène (danse, chant, théâtre, expression corporelle,...) au Préambule à Ligné.

Sorties en fonction des projets : Exposition au Hang Art ; Découverte du Marais de Mazerolles ; Exposition de l'ARMAT...

Rythmes scolaires : des nouveaux horaires

	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Mercredi
Maternelle	De 9h à 11h45 et de 13h20 à 15h45	De 9h à 12h20
	Accueil dans la classe à partir de 8h50 le matin et de 13h10 l'après-midi	
Élémentaire	De 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h15 le vendredi de 13h30 à 14h55	De 9h à 12h20
	Accueil dans la cour à partir de 8h50 le matin et de 13h20 l'après-midi	

Fête de l'école
 samedi
 13 juin 2015

FCPE (Association des Parents d'Élèves de l'École Jacques DEMY)

L'association regroupe des parents d'élèves attentifs aux conditions d'apprentissage des élèves, sensibles aux valeurs et à la défense de l'école publique, l'école de tous.

Son rôle est de créer un lien entre les parents et l'école, de réfléchir et d'émettre des propositions, d'intervenir sur tout ce qui concerne la vie à l'école et l'intérêt des enfants.

Les objectifs de la FCPE :

► Défense de l'école publique, laïque et gratuite.

Les trois valeurs fondamentales de l'école.

► Qualité de l'enseignement et réussite de tous les élèves.

- Sensibiliser les parents aux risques de dérives individualistes, élitistes,
- Empêcher la constitution de classes de niveau
- Favoriser l'intégration des plus démunis.

► Partenariat école/famille

Contribuer au rapprochement de la famille et de l'école, en associant les parents aux équipes éducatives.

Il ne faut pas envisager l'École sous le seul angle individuel, mais de manière collective, se regrouper pour être mieux entendu.

Faire partie d'une association de parents d'élèves, c'est participer concrètement à cette démarche, et contribuer par sa participation à améliorer le fonctionnement et la vie à l'école.

L'association :

► Participe activement à chacun des conseils d'école, lieu d'échanges entre enseignants, parents et représentants de la mairie et de l'inspection d'académie.

- Souhaite initier une véritable concertation avec la municipalité sur l'avenir de l'école publique : locaux, accessibilité, sécurité, parking...

- Se mobilise pour des opérations financières et soutient les actions de l'Amicale Laïque.

Elle continuera à être vigilante concernant :

- La présence indispensable d'une 3^e ATSEM dans la classe des GS/CP,
- L'amélioration de la sécurité des enfants sur le trajet école-cantine/accueil périscolaire,
- La nouvelle organisation et les conditions d'accueil des enfants à la cantine,
- L'organisation des transports scolaires,
- les besoins matériels de l'école,
- Le remplacement des enseignants dès le 1^{er} jour d'absence,
- La reconduction de la gratuité des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2015.

Composition du bureau :

Président : Christophe BARBIERI

Secrétaire : Éric FORGEARD

Trésorière : Myriam OUAIRY

POUR CONTACTER L'ASSOCIATION

► www.fcpejacquesdemy.asso.st

► fcpe-jacquesdemy-teille@laposte.net

► Boîte aux lettres de l'école



Amicale Laïque

C'est une association créée en 1961, dans le but :

- De manifester leur attachement à l'idéal laïque
- œuvrer pour le développement de l'enseignement public, de l'école à l'université,
- Agir en complémentarité de l'enseignement public,
- D'aider l'équipe enseignante pour les projets et actions menés tout au long de l'année au sein de l'École Publique Jacques Demy.
- Des parents bénévoles qui s'investissent pour le bien-être de l'école et de tous les enfants.

Qui organise des actions :

- Qui s'inscrivent dans un contexte économique, social et culturel, comme pour cette année 2013-2014 :
- samedi 8 février 2014 : Soirée Campagnarde (annulée : manque de participants)
- samedi 21 juin 2014 : Fête de l'école à la Salle Polyvalente, spectacle des enfants, jeux, tombola
- samedi 6 décembre 2014 : Marché de noël, exposants, photo avec le père noël
- Qui servent à financer les projets et sorties scolaires de l'équipe enseignante, comme : le Moulin de la Garenne, les sorties USEP. Et bien d'autres activités et sorties.



Les dates à retenir pour 2015

- samedi 13 juin 2015 : Fête de l'école
- samedi 6 décembre 2015 : Marché de noël

L'Amicale tient à remercier les parents qui les aident et qui donnent de leurs temps pour tous ces évènements.

L'Amicale Laïque a besoin de l'aide de tous les parents pendant ces moments forts de l'année.

Composition du bureau :

Président : Laurent NOBLET

Vice-Présidente : Christelle GAUCHER

Trésorier : Stéphane CHAPEAU

Vice-Trésorier : Stéphane DENIS

Secrétaire : Nathalie LÉPINAY

Vice-Secrétaire : Gwenaëlle COTIGNY

Membres : Guillaume RUDY, Violaine MARCHAL, Christine SQUELARD, Magalie GRASLAND, Elisabeth LE BORGNE, Nicolas POIRIER, Denys COTTON, Tony BRARD, François GUILLOTEAU, François DUPONT, Juliette SOURISSEAU

École Saint-Pierre

L'équipe éducative :

- ▶ TPS/PS/MS/GS Marylène DEROUET-SERNA et Sarah ABGRALL
- ▶ GS/CP/CE1 Virginie LE GALL
- ▶ CE2/CM1/CM2 Gildas CHAUVEAU (directeur)
- ▶ Marina LUCAS enseignante spécialisée
- ▶ Françoise LEDUC enseignante spécialisée
- ▶ Linda PINEAU aide maternelle
- ▶ Angélique FAUCHEUX employée de nettoyage et animatrice
- ▶ Tiburce BAUDRY intervenant musique
- ▶ Christelle BODINEAU AVSI
- ▶ Sabrina GERER AVSI

L'effectif est de 79 élèves répartis en 3 classes.



Activités et projets pédagogiques :

- ▶ Ateliers multi-âges
- ▶ Participation à des actions de solidarité
- ▶ Journée sportive avec l'école Notre-Dame de Riaillé
- ▶ Sorties pédagogiques (en fonction des projets)
- ▶ Pratique de l'anglais dès le CP
- ▶ Concert de Noël avec les résidents de la maison de retraite
- ▶ Temps de célébration (Toussaint, Noël, Pâques,...)
- ▶ Aide aux devoirs et aide personnalisée (2 jours par semaine)
- ▶ BCD : prêts de livres, lecture plaisir, recherches documentaires
- ▶ Pratique de l'informatique dès la maternelle
- ▶ Culture religieuse et éveil à la foi
- ▶ Temps de rencontres avec les parents pour des bilans personnalisés
- ▶ Fête de projet (théâtre, chants,...).

Un projet éducatif basé sur quatre axes :

- ▶ Une école ouverte sur le monde
- ▶ Une école pour tous
- ▶ Une école catholique
- ▶ Une école qui prend en considération chaque enfant

Nos convictions :

Nous souhaitons l'épanouissement de l'enfant dans ses apprentissages comme dans son développement personnel. Chacun doit savoir lire, écrire, compter. Nous voulons favoriser le développement de toutes les intelligences (pratiques, artistiques...). Il est essentiel que l'école soit un lieu dans lequel l'enfant puisse avoir confiance en lui; il doit être valorisé, encouragé, soutenu et respecté.

« Si tu vois un homme qui a faim, donne-lui un poisson : tu le nourriras pour un jour mais apprends-lui à pêcher et il se nourrira toute sa vie. » Proverbe chinois

INSCRIPTIONS

Veuillez contacter M. Gildas CHAUVEAU, chef d'établissement de l'école, par téléphone au 02 40 97 71 71 ou par mail à ec.teille.st-pierre@ec44.fr si vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants.

Lors du rendez-vous qui vous sera proposé, vous devrez vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

CORDONNÉES

École Saint-Pierre
8, rue de l'Espérance - 44 440 TEILLÉ
Tél. 02 40 97 71 71
E-mail : ec.teille.st-pierre@ec44.fr



OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)



L'OGEC assure la gestion des bâtiments et du personnel de l'école. Elle assure la maintenance des locaux, recrute et rémunère le personnel non enseignant (Linda Pineau - Aide maternelle, Angélique Faucheux - employée de ménage et animatrice, Tiburce Baudry - intervenant en musique). Il est le partenaire des instances diocésaines qui mettent à disposition les moyens humains et les documents nécessaires à la formation des enseignants.

Il gère les finances de l'école afin que la contribution des familles reste accessible à tous. Un contrat d'association avec la municipalité, en vigueur depuis septembre 2007, pérennise l'accord de subvention entre les deux parties.

Il équipe les classes et renouvelle le matériel scolaire selon les besoins exprimés par les enseignants en fonction de ses finances.

Composition du bureau :

Suite à l'assemblée générale du 4 novembre 2014, le bureau de l'OGEC se compose :

Président : Samuel ROBERT

Trésorière : Stéphanie BONNET

Trésorière adjointe : Christelle BIOTEAU

Secrétaire : Pascal RAITIÈRE

Membres actifs : Dimitri BOURCIER, Nathalie BOUVIER, Guillaume DESORMEAUX, François JUTON, Sébastien MESLET, Gildas VINCENT.

CORDONNÉES

Samuel Robert
Tél. 02 40 97 20 78 – E-mail : samuel-robert@orange.fr
OGEC École Saint-Pierre de Teillé
8, rue de l'Espérance – 44440 TEILLÉ



APE (Association des Parents d'Elèves de l'École Saint-Pierre)

L'Association des Parents d'Elèves est une équipe motivée, composée de parents qui souhaitent participer activement à la vie scolaire de leurs enfants. Elle travaille en collaboration avec les instituteurs et soutient leurs projets pédagogiques. Elle participe au financement des activités en lien avec ceux-ci, de manière à réduire la participation financière des parents. Les fonds récoltés par l'APE proviennent de l'ensemble des actions lancées tout au long de l'année avec un soutien ponctuel demandé aux parents d'élèves.

Composition du bureau :

Présidente : Stéphane DEMARET
Vice-présidente : Hermine ROLLO
Trésorière : Céline PAGEAUD
Trésorière Adjointe : Isabelle HARDY
Secrétaire : Gildas VINCENT
Secrétaire Adjointe : Sophie GOUPIL
Ainsi que les membres actifs suivants : Nadège GOUPILLEAU, Hélène CHEREL, Florent LIRONDIERE, Sophie PUISSANT.

Dans cet objectif, les opérations suivantes seront proposées au cours de l'année scolaire 2014/2015 :

6 octobre 2014	Vide-grenier à Teillé
19 décembre 2014	Concert de Noël en association avec la maison de retraite de la Sainte-Famille et moment convivial autour d'un vin chaud
24 janvier 2015	Portes ouvertes de l'école le matin
22 février/ 22 mars 2015	Opération « Livraison à domicile » de viennoiseries
Avril ou mai 2015	Fête du projet d'école
28 juin 2015	Fête de l'école autour d'une kermesse au plan d'eau
4 octobre 2015	Vide-grenier à Teillé

COORDONNÉES

Hermine :
06 87 01 46 26
ou stephanedemaret@ymail.com

APEED (Association Petite Enfance Erdre et Donneau)

l'APEED, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles, qui offrent de leur temps et de leur énergie pour le bien-être de nos enfants. Vous pouvez, vous aussi, y contribuer : en participant à l'Assemblée Générale, en partageant vos talents de bricoleur, en prenant part aux réunions des bénévoles, etc. Pour maintenir les services en place, et développer de nouveaux projets, chaque aide est précieuse !

Plus d'infos sur notre site www.apeed.fr, ou par mail presidence@apeed.fr

Roule ti'Bouts, la halte-garderie itinérante

Une équipe qualifiée Petite Enfance accueille les enfants de 2 mois à 4 ans, pour quelques heures par semaine. Roule ti'bouts est organisée en deux services, Tricycle et Trottinette, ayant le même fonctionnement. **Son but :** proposer un lieu d'éveil et de socialisation aux jeunes enfants, et libérer du temps aux parents et assistantes maternelles.



Les Ateliers Ti'Bouts

Organisés et animés par des mamans bénévoles, avec la participation occasionnelle d'intervenants extérieurs, les ateliers sont ouverts aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents.

Leur but : partager un moment privilégié avec son enfant autour d'une activité (peinture, cuisine, motricité, musique...).

C'est aussi l'occasion pour les parents de se rencontrer, d'échanger, de discuter...

Les ateliers ont lieu en moyenne une fois par semaine, en général à la halte-garderie de Trans-sur-Erdre, de 9 h 30 à 10 h 30. Une participation de 1 € par enfant est demandée. Les ateliers organisent également régulièrement des opérations (vente de chaussons en cuir...) afin d'aider au financement des ateliers.



INSCRIPTIONS

Par téléphone ou par mail : rouletibouts.tricycle@apeed.fr rouletibouts.trottinette@apeed.fr
La fiche d'inscription, ainsi que la liste des documents à fournir, sont disponibles sur le site www.apeed.fr, rubrique « Roule ti'bouts »

INSCRIPTIONS

Vous pouvez contacter les ateliers par mail : ateliers.tibouts@apeed.fr
Le planning des activités est disponible sur le site www.apeed.fr, rubrique "Ateliers ti'bouts"

ADAR Aide à domicile l'accompagnement au quotidien

Depuis 42 ans, l'ADAR – association départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées – s'adresse à toutes les personnes qui ont besoin d'aide de manière ponctuelle ou permanente. Les aides à domicile interviennent au domicile pour l'entretien du logement et du linge, les courses, la préparation des repas, l'aide à la personne, l'aide à l'hygiène et à la toilette, l'aide administrative, l'aide aux aidants, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants, l'aide aux devoirs, etc.

COORDONNÉES

Antenne d'Ancenis :

Espace Corail - 30, place Francis Robert - 44150 Ancenis

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h

Responsable de secteur : Marie OUAIRY - 02 40 83 14 68

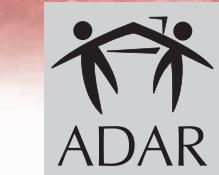
m.ouairy@adar44.com

Site Internet : www.adar44.com



L'ADAR c'est :

- ▶ 42 ans d'expérience
- ▶ 13 antennes réparties sur le département pour un service de proximité
- ▶ 2 100 professionnels formés et qualifiés à votre service
- ▶ 22 000 personnes et plus qui nous font déjà confiance



ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES
À DOMICILE DEPUIS 1973



L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN



AIDE À
DOMICILE
7j/7 24h/24

SERVICES À LA PERSONNE / AIDE AUX AIDANTS
SERVICES MÉNAGERS / SERVICES OCCASIONNELS
GARDE D'ENFANTS



L'ADMR pour tous, à chaque étape de la vie



Depuis sa naissance en 1945, l'ADMR a su s'imposer comme un acteur incontournable du service à la personne, puisant sa force auprès des bénévoles et salariés œuvrant chaque jour avec le même enthousiasme. Depuis près de 70 ans, l'ADMR a donc à cœur de favoriser la création du lien social, de participer à l'animation de la vie locale, de créer des emplois et d'offrir un service de qualité à tous publics, fragilisés ou non.

Faire appel à l'ADMR c'est choisir le professionnalisme, la proximité et la qualité

1^{er} réseau associatif de services à la personne, l'ADMR est la référence en son domaine. Et chacun, à différentes étapes de sa vie, selon ses besoins, ses envies et ses priorités peut faire appel à l'ADMR. L'ADMR intervient auprès de tous les publics : célibataires, familles, jeunes, retraités, personnes âgées, handicapées ou fragilisées... Améliorer la qualité de vie ou aider à faire face à des difficultés liées à l'âge, au handicap, à la maladie, ou à la grossesse ; l'ADMR est là dans toutes les situations de la vie.

La référence du service à la personne à portée de main

L'association ADMR est fortement implantée sur le département Loire-Atlantique avec 14 Maisons des Services. Véritables lieux d'accueil des bénévoles, salariés et clients usagers, elles apportent soutien et assistance aux différentes antennes de leur secteur



la référence du service à la personne

respectif. L'association ADMR de Panneçé, rattachée quant à elle à la Maison des Services du Pays d'Ancenis située à Mésanger, intervient auprès des communes de Panneçé et Teillé.

En 2013, elle a employé 7 salariés, dont 5 en CDI, réalisant ainsi 4 902 heures d'interventions auprès de 49 personnes ; âgées, handicapées, ou bien auprès de familles, favorisant ainsi la création de lien social, mais aussi d'emplois. Une forte implantation locale qui n'est que le reflet de la volonté de l'ADMR, de ses bénévoles et salariés, de proposer un service de proximité pour bien vivre chez soi.

Rejoignez les bénévoles !

Bien vivre chez soi est le souhait de chacun, et bénévoles comme salariés rendent cela possible au quotidien. En effet, ce sont 300 bénévoles et plus de 800 salariés qui œuvrent chaque jour sur l'ensemble du département Loire-Atlantique au plus près des familles pour faciliter la vie de tous.

Être bénévole à l'ADMR c'est être un véritable acteur de proximité et vivre une expérience humaine proche de chez soi. Animer l'association, assurer le suivi des prestations, conseiller, accompagner, lier des amitiés... Vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles de l'ADMR ? Entr'aide, échange, solidarité, proximité et bonne humeur nous caractérisent, venez donc rencontrer l'association ADMR de Panneçé !

COORDONNÉES

Pour plus d'informations, contactez
la Maison des Services ADMR du Pays d'Ancenis
84, rue du Talon - 44522 MESANGER
Tél. 02 40 09 52 62 - paysdancenis@fede44.admr.org



Pannecé Teillé Solidarité Transport

Un service adapté à tous les Teilléens

L'association intervient depuis 2010 sur TEILLÉ. André GILLET l'ayant créée depuis quelques années sur PANNECÉ. Toutes personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer peuvent faire appel à l'association. **Nous faisons les transports jusqu'à environ 70 km de TEILLÉ (NANTES, ANGERS, CHATEAUBRIANT etc.).** Il suffit de téléphoner au minimum 48 heures à l'avance sauf urgence chez M. André GILLET au 02 40 97 71 42 en cas d'absence laisser un message sur son répondeur, il vous appellera.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous avez du temps de libre et aimez les contacts n'hésitez pas à nous rejoindre, les nouveaux chauffeurs seront les bienvenus.

COORDONNÉES

Jeannine LHÉRIAU : 02 40 97 26 25
Marie Annick LEPAROUX : 02 40 97 28 82



ASSIEL Association Soins et Soutiens Intercantonale Erdre et Loire

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) des cantons d'Ancenis + Riaillé + Saint-Mars-la-Jaille + Varades

L'association ASSIEL est composée de plusieurs services :

- **Un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)**
> Capacité de 90 places pour personnes de 60 ans et plus et 10 places pour personnes adultes de moins de 60 ans
- **Une Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)**
> Capacité de 10 places pour les personnes ayant des troubles cognitifs de type Alzheimer ou apparentés.
- **Un service Lien Social – Soutien aux aidants**
- **Un service de portage de repas**

Les trois premiers services interviennent sur les cantons d'Ancenis, Riaillé, St-Mars-la-Jaille et Varades; le service de portage de repas, exclusivement sur les cantons d'Ancenis et Varades.

Services financés par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.)

- Le SSIAD fonctionne avec trois Infirmiers Coordinateurs et 30 Aides-soignantes.
- L'ESA est constitué d'une Infirmière Coordinatrice, d'une Ergothérapeute et de deux Assistantes de Soins en Gérontologie (ASG).

Services financés par les ressources propres de l'association

- **Le SERVICE DE PORTAGE DE REPAS** est assuré par une Agent de service.
- **Le SERVICE LIEN SOCIAL – SOUTIEN AUX AIDANTS** est coordonné par une Animatrice Sociale. Des Aides-soignantes volontaires l'accompagnent dans les différentes activités. Tout au long de l'année des activités variées (culturelles, ludiques...), des sorties (au cinéma, en boulangerie...), des pique-niques, des repas, sont proposés. En 2014, pendant 5 jours, près de 30 personnes ont pu bénéficier d'un séjour

de répit à Pornichet. Des activités individuelles comme des sorties personnalisées, de la cuisine... sont proposées. En 2014, des ateliers chant ont été proposés tout au long de l'année. Cette activité s'est achevée par une représentation sous forme de concert participatif. Pour toutes ces actions, nous n'oublions pas nos partenaires locaux : écoles primaire et maternelle, lycée...

Des sources de financement diverses nous permettent de mener à bien nos projets :

- Le fonctionnement du service est financé par les SIVOM des quatre cantons, et quelques communes.
- Pour ce qui est des activités, elles sont financées par :
 - La DGAS (Conseil Général) avec une subvention annuelle.
 - La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail) dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées.
 - De généreux donateurs.
 - La cotisation annuelle des adhérents à l'association.

Le service remercie chaleureusement tous les partenaires et les bénévoles qui participent régulièrement aux activités du service.

Les Services administrifs, assurent la gestion de l'ensemble de ces services. Ils se composent d'une Directrice, d'un Assistant de Gestion Économique, d'une Secrétaire et d'une Agent d'entretien.

Nos projets 2015

- une extension du service de portage de repas sur les cantons de Riaillé et de Saint-Mars-la-Jaille est prévue pour le début de l'année 2015.
- Un Kangoo aménagé pour le transport des personnes à mobilité réduite arrive en fin de vie. Une recherche de subventions est lancée pour le financement des équipements spécifiques.



COORDONNÉES

Siège social : 330, boulevard du Docteur Moutel - 44150 ANCENIS - 02 40 96 27 88
Antenne : 7, rue de la Vallée - 44540 BONNŒUVRE - 02 40 97 42 81
E-mail : assiel@orange.fr



HORAIRES D'ACCUEIL

De 9 h à 12 h 30 du lundi au vendredi
En l'absence du personnel : répondeur interrogé quatre fois par jour : 8 h - 12 h - 17 h - 20 h

Résidence Sainte-Famille

La lettre du Président

L'année 2014, qui vient de se terminer, a été le cadre d'événements importants dans la vie de la Résidence de la Sainte Famille de Teillé.

Tout d'abord, le déroulement des travaux de nouvel aménagement : maintenant arrivé à 50 % du programme envisagé. Pour comprendre le schéma d'évolution, il faut rappeler que le site de la Résidence est constitué, du nord au sud, de 6 immeubles à 3 ou 4 niveaux :

- Bâtiment 1997 (côté parking)
 - Bâtiment 1977
 - Bâtiment 1958
 - Bâtiment 1970
 - Bâtiment 1989
 - Bâtiment de la Communauté (Rue du Haut Bourg)
- ... et de 2 bâtiments à 1 niveau :
- Salle à manger (2006)
 - Cantou (2007)

Les niveaux d'hébergement 2^e et 3^e étage des bâtiments 1989 et 1958 sont maintenant aménagés et occupés par 23 résidents bénéficiant de locaux lumineux et bien éclairés au moyen d'appareils d'éclairage utilisant la technologie de LED à haut rendement et à longue durée de vie.

En début d'année 2014, afin de lancer un projet de signalétique dans l'établissement pour mieux orienter et guider l'ensemble des visiteurs et résidents, un partenariat avec l'École de Design de Nantes-Carquefou a été signé. Les étudiants en 6 binômes ont investi les locaux pour apprécier le site et rechercher auprès des résidents leurs attentes. Après 3 phases d'études auxquelles nous avons participé, nous avons retenu et choisi courant mai, le projet définitif.

L'idée retenue est de différencier chaque niveau par une couleur, en peignant les encadrements des portes et des plinthes comme fils conducteurs. Chacun des niveaux se verra attribué des quartiers correspondant à des noms de fleurs :

- 3^e étage en JAUNE
(jonquilles, mimosas, tournesols)



**Résidence de la
Sainte Famille**



- 2^e étage en ROUGE
(coquelicots, camélias, roses, géraniums, pivoines)
- 1^{er} étage en BLEU
(bleuets, myosotis, anémones).
- Rez-de-chaussée en VERT
(thème sur la nature, non défini pour l'instant).

Par ailleurs, à la demande de l'administration, une évaluation interne a été réalisée par une consultante professionnelle indépendante avec la participation des salariés, des représentants de l'association, des résidents et d'un représentant des familles. Cette évaluation interne réalisée sur 16 demi-journées a été riche et intéressante. En résumé, il s'agit d'une photographie des pratiques dans la structure à un instant « T » avec la mise en place d'actions correctives éventuelles si nécessaire.

Fin 2013, lors de la remise des résultats de l'évaluation interne au Conseil Général et à l'État (ARS), nous avons sollicité ces organismes pour le renouvellement de la Convention Tripartite, convention signée pour 5 ans et arrivant à échéance. Après visite sur site et analyse par les représentants du Conseil Général et l'État, la convention a été signée par l'Association, le Président du CG et le Préfet. Cette nouvelle convention permet d'augmenter le temps infirmier, d'augmenter le temps d'infirmière coordinatrice et de créer du temps d'ergothérapeute.

Le dernier semestre 2014 a été consacré à la finalisation d'une évaluation externe réalisée par une équipe de consultants indépendants. En résumé (leur rapport fait une centaine de pages) de cette évaluation ressort *une maison où il fait bon vivre*. Le travail au quotidien et le professionnalisme de tout le personnel ressortent positivement de cette dernière étude et valident ainsi les bonnes conclusions de l'évaluation interne précédente.

Afin de pouvoir donner tous les renseignements nécessaires à l'ensemble des personnes intéressées à la vie de la Résidence de la Sainte Famille de Teillé mais aussi pour la faire découvrir au plus grand nombre, un site internet est en cours de construction. Adresse du site : <http://saintefamilleteille.com> à partir de la mi-mars 2015.

D'ailleurs, pourquoi cette appellation ? La création de l'Établissement par les Sœurs de la Communauté de la Sainte Famille de Teillé date de 1864 (soit + de 150 ans). Appelé longtemps « Hospice », puis « Maison de Retraite » et maintenant « EHPAD » (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), cette œuvre pour le Conseil d'Administration, devait conserver ce nom en mémoire et respect.

La Résidence de la Sainte Famille de Teillé est une maison de retraite privée à but non lucratif, gérée par l'Association de Gestion de la Résidence de la Sainte Famille. Le prix de journée est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Général de Loire-Atlantique sur proposition du conseil d'administration. Pour information en 2014 le prix de journée à Teillé est de 49,29 €, talon modérateur inclus, alors que le coût moyen départemental est de 58,98 €.



Association Vital

Pourquoi adhérer à VITAL ? Une cliente/adhérente nous répond :

En provenance de la région parisienne où la cueillette de légumes bio nous était déjà habituelle, notre famille a posé ses valises à Saint-Mars-la-Jaille depuis maintenant 12 ans.

C'est une collègue de travail à l'hôpital d'Ancenis qui m'a parlé de l'association VITAL. Elle m'a présenté les deux facettes de l'association, à la fois entreprise de réinsertion et producteur de légumes bio avec la mise à disposition des paniers. C'est ce service qui m'a intéressée, étant très prise par ma vie professionnelle. J'avais ainsi la certitude d'avoir des légumes de qualité, de saison, des variétés anciennes ou à redécouvrir, des légumes qui arrivaient à proximité !

Maintenant plus disponible, je vais au jardin pour acheter les légumes. J'y rencontre les personnes en réinsertion professionnelle, cela crée des liens, j'échange avec eux ou les responsables sur les modes de cultures. Passionnée de plantes, vigilante sur notre santé, sensibilisée à l'écologie, j'adhère à ce mode de consommation, au système de circuit court, à l'alimentation saine rendue ainsi possible, à la possibilité donnée à quelques-uns au parcours



Erdre & Loire Initiatives

Le printemps arrive ! Ménagez-vous avec ELI et la mise à disposition de personnel

En 2014, 287 clients ont fait appel à notre service de mise à disposition en nous confiant leur **tonte de pelouse, taille de haies, plantations, ménage, repassage, travaux de peinture et petit bâtiment, déménagements, garde d'enfant (+3 ans), etc.** Vous aussi faites appel à ELI et bénéficiiez de **50 % de réduction fiscale** (selon législation en vigueur sur les actes de Services à la Personne).

CONTACT :

Siège social : ZAC de l'Aéropôle
730, rue Antoine de Saint Exupéry à Ancenis
02 40 83 15 01 - accueil-ancenis@erdreetloireinitiatives.fr
Antenne :
• 2, place de l'Église à Teillé
02 40 97 73 79 - accueil-teille@erdreetloireinitiatives.fr
• 182, boulevard Foch à Varades
02 40 98 37 91 - accueil-varades@erdreetloireinitiatives.fr

CONTACT :

Association VITAL
4 rue de la Garenne - 44540 BONNŒUVRE
Tél./Fax 02 40 97 41 28 – E-mail : assovital@orange.fr



différent, d'avoir un travail, des échanges, une vie sociale et un apprentissage professionnel.

Je trouve intéressants les projets menés par l'association avec les collectivités locales (cantine scolaire...) et dernièrement avec la MFR voisine, permettant la construction d'un bâtiment en matériaux naturels qui abritera le secrétariat de l'association à terme.

Avec d'autres adhérents, j'ai participé à l'organisation de la Porte Ouverte à l'occasion des 20 ans de VITAL le 13 septembre 2014.

Nous avons préparé un repas végétarien. Voici l'une des recettes :

Clafoutis au poireau

Ingédients : 1 oignon, 2 gros poireaux, 115 g de farine, 1/2 cuil. à café bicarbonate, 3 œufs, 1 yaourt à la Grecque, 200 g de feta en dés, sel, poivre.

Faire fondre l'oignon dans l'huile d'olive, puis les poireaux pendant 12 mn.

Préchauffer le four th 6.

Mettre tous les autres ingrédients dans une jatte et bien mélanger.

Ajouter la fondue d'oignon et poireaux.

Verser le tout dans un moule rond graissé (23 cm Ø)

Mettre au four 40 à 45 mn, th 6.

A déguster froid ou tiède.



Erdre & Loire Initiatives
Passerelle pour l'emploi

En faisant appel à notre personnel, facilitez-vous la vie avec :

- ▶ La location de matériel de jardinage adapté et sécurisé en partenariat avec l'association ESPER,
- ▶ L'évacuation des déchets produits lors de nos interventions vers la déchetterie la plus proche,
- ▶ La prise en charge de TOUTES les formalités administratives SANS frais de dossier.



Parce que chaque foyer est différent, nous CLARIFIONS et PERSONNALISONS ensemble chacune de vos demandes.

N'attendez plus, faites appel à ELI et participez à l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire du Pays d'Ancenis.

Bureau infos aînés - CLIC du Pays d'Ancenis

Le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un service gratuit pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Il couvre l'ensemble du Pays d'Ancenis soit les cantons d'Ancenis ; Ligné ; Riaillé ; Saint-Mars-la-Jaille et Varades.

C'est un guichet unique d'accueil, d'écoute et d'information pour le soutien à domicile et l'hébergement collectif.

Le CLIC examine la situation de la personne âgée, l'oriente et l'accompagne si nécessaire.

Pour ce faire, il effectue une évaluation complète des besoins : aide à domicile ; soins ; adaptation du logement ; portage de repas ; hébergement ; aides financières ; retour à domicile après hospitalisation...

Il coordonne l'action des professionnels auprès de la personne, met en place une aide adaptée à chaque situation et en assure le suivi. Enfin le CLIC propose des actions de prévention aux personnes âgées et à leur entourage à travers des conférences ; des groupes d'échanges ; des ateliers...

CONTACT :



CLIC du Pays d'Ancenis – BUREAU INFOS AÎNÉS

Espace Corail - 30, place Francis Robert - 44150 ANCENIS - Tél. 02 40 96 12 51 - clic.ancenis@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et l'après-midi sur rendez-vous ou visites à domicile.

Permanences les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois à Riaillé (matin) et Saint-Mars-La-Jaille (après-midi)

L'aide aux aidants s'invite dans le secteur de Fresne sur Loire

Actuellement, la perte d'autonomie affecte 2,5 millions de personnes en France. On estime à 5 millions le nombre d'aidants, soit plus de 50 000 par département en moyenne. Les dispositifs existants tentent de répondre aux besoins de formation et de répit pour ces aidants. Générations Mouvement se propose de compléter ce soutien, (sans esprit concurrence la tâche étant immense), ce qui existe déjà. L'aide aux aidants est et sera l'une des actions fortes de notre Mouvement pour les années à venir. Avec le soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, et de nombreux partenaires de santé du secteur (CLIC, plateforme de répit, France Alzheimer, conseil général, etc.), la Fédération de Loire Atlantique est l'une des premières à mettre en œuvre ce dispositif. Lors des précédentes sessions animées par Générations Mouvement, les qualités du contenu et des intervenants ont été appréciées. Les participants se sont sentis écoutés, soutenus et libres d'échanger sur leur situation propre. Ils parlent d'une meilleure compréhension de leur proche et se sentent plus armés face à la maladie. Nous leur donnons des outils qui pourront les aider dans leur quotidien.

Les ateliers se déroulent sur 6 séances hebdomadaires d'une durée de 2 heures environ et sont bien sûr ouverts à tous (conjoints, enfants et amis). Il s'adresse aux aidants prenant en charge des malades ayant des troubles cognitifs (comme dans la maladie d'Alzheimer, AVC, etc.). L'atelier se déroule à L'escale Les Moncellières à partir du 16 mars 2015 au 11 mai 2015 de 14 h 30-16 h 30.

Vous vous posez des questions...

« Ma mère vit seule à son domicile, elle veut rester chez elle mais a besoin d'aide. Qu'elles sont les solutions ? »

« Ma grand-mère souhaite entrer en établissement d'hébergement. Qu'elles sont les possibilités sur le secteur ? »

« Mon conjoint est de plus en plus dépendant. Quelles aides puis-je espérer ? »

« Notre logement n'est plus adapté à notre vie quotidienne. Un aménagement est nécessaire. Pourrais-je avoir des conseils ? Existe-t-il des aides financières ? »

> Contactez les professionnels du CLIC :

► Hélène DELEZIRE-HARDY, Coordinatrice

► Bleuenn MANDON, Coordinatrice Adjointe

► Éloïse AUBERTIN, Ergothérapeute

► Anne DESORMEAUX, Secrétaire

À chaque séance est abordé un thème et ensemble nous recherchons des astuces aux problèmes rencontrés au quotidien. Ce temps est un moment de convivialité, de partages d'expériences et de solidarité. Dans certains cas l'accueil du malade peut être assuré pendant la durée de l'atelier (5 places maximum).

Dates	Programme de l'atelier
16/03	Présentation de la formation
23/03	Comprendre la maladie
30/03	Comprendre et repérer les troubles cognitifs
27/04	Comprendre et repérer les troubles psycho-comportementaux.
04/05	Gérer le quotidien
11/05	Les différentes aides possibles

**Si vous êtes intéressés par ce projet,
n'hésitez pas à contacter :**

► Le CLIC d'Ancenis : 02 40 96 12 51

► L'Escale les Moncellières :

Allée de Bézid - 49123 LE FRESNE-SUR-LOIRE
Tél. 02 41 39 66 95

► et/ou Générations Mouvement :

Tél. 02 40 47 39 93, les lundi, mardi et jeudi.



TroCantons

L'aventure continue

L'Écocyclerie Solidaire TroCantons a connu une très belle année 2014 ! D'abord, la boutique de Belligné a été entièrement rénovée par la commune, avec le Soutien du département et de la Compa. Depuis sa réouverture en mai, le succès ne se dément pas. Chaque semaine, toujours plus de clients, usagers et donateurs poussent les portes de cette (très) belle boutique. Bénévoles et salariés apprécient l'outil de travail rendu fonctionnel et agréable. Une véritable réussite portée par un collectif local qui sait apporter la convivialité à ce lieu devenu incontournable.

De l'autre côté du pays d'Ancenis, la boutique du Cellier, la dernière née, continue de prendre ses marques et connaît elle aussi un succès grandissant. Implantée à proximité de la RN 23 (zone de Bel Air), la boutique et l'équipe accueillent chaque vendredi après-midi et samedi matin, un public nouveau ; un public amené à s'étoffer encore davantage, compte tenu du succès remporté lors de la dernière édition de la Braderie des Écossolies à Nantes (Ille de Nantes, 17 000 visiteurs le 19 octobre) où une nouvelle fois TroCantons a fait office de référence.

L'année 2014 a été aussi et surtout l'occasion de marquer comme il se doit l'anniversaire de l'association. Aussi, les boutiques de Pannecé ont été particulièrement à l'honneur pendant 2 jours, en accueillant plus de 3 000 personnes venues festoyer, chiner, se divertir, s'informer et surtout souffler les 20 ans d'une belle initiative. Au-delà du colloque, des concerts, des braderies et du repas festif qui garderont place dans les mémoires, le livre édité à cette occasion (en vente en boutique), ainsi que le film laisseront une trace indélébile de ces 20 premières années.

CONTACT :

Retrouvez tous les renseignements et les horaires de TroCantons :
au 02 40 97 78 55 ou sur le site www.trocantons.org



En 2015, l'aventure continue, l'ÉcoCyclerie Solidaire TroCantons continue de recevoir vos dons, de collecter, trier, valoriser et revendre encore davantage des biens issus du réemploi car, rappelons-le, cette démarche vise à favoriser l'accès à des biens d'équipements à prix modéré, permet de prolonger la durée de vie des objets et contribue à créer de l'emploi et du lien social sur le pays.



PREES, plateforme d'information et d'animation en direction des salariés et des entreprises du Pays d'Ancenis

- > Vous êtes salariés et vous souhaitez évoluer professionnellement, changer de métier ou de secteur...
- > Vous êtes une entreprise et vous souhaitez être informé sur la formation professionnelle, être appuyé pour vos recrutements, être informé sur l'environnement économique et social de votre entreprise.

Le PREES (Point Relais Emploi Entreprises Salariés) animé par le Comité de Bassin d'Emploi s'adresse à tous les SALARIES du Pays d'Ancenis, à tous les actifs en emploi et en recherche d'emploi et à tous les CHEFS D'ENTREPRISES des TPE-PME (Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises). Le PREES repose sur la synergie entre de nombreux partenaires qui mettent leurs compétences pour faciliter l'accès à l'information des salariés et des entreprises.

C'est une plateforme d'information et d'animation qui répond directement à vos questions ou vous oriente vers un spécialiste sur les sujets suivants : orientation, évolution professionnelle et formation professionnelle, recrutement, accueil et intégration des salariés, gestion des emplois et des compétences, évolution économique et sociale de l'entreprise. Cette plateforme vous permet : d'avoir un interlocuteur unique, de trouver une réponse adaptée, de vous faciliter l'accès à l'information, d'identifier les acteurs pertinents en réponse à votre besoin d'information.

Renseignements et inscriptions

Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Ancenis
au 02 40 09 77 00
ou : cbe@paysancenis.fr



Pour ce faire la plateforme propose principalement 4 services :

- **Un accueil téléphonique :**
Contact : 02 40 09 77 00
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- **Un site internet :**
<http://www.point-relais-emploi-entreprises-salaries.fr>
- **Des permanences :** des experts, présents à Ancenis, proposent des informations collectives et/ou vous reçoivent en entretien individuel sur rendez-vous, afin de répondre, au mieux, à toutes vos questions :
 - Bilan de compétences,
 - Conseil en évolution professionnelle
 - Validation des acquis d'expériences
 - Financement de la formation (CIF)
 - Consultation gratuite de l'Association des Experts-Comptables du Pays d'Ancenis (AECPA).
- **Des rencontres-forums :** des réunions d'information et d'échange vous sont proposées régulièrement (pour les salariés ou les entreprises), des forums de l'évolution professionnelle, des soirées découverte des métiers... Elles sont basées sur des témoignages d'entreprises ou de salariés, d'experts et sur des échanges d'expériences, sur des thèmes précis, à destination.



Bibliothèque municipale



Bienvenue à la bibliothèque municipale, située dans l'ensemble polyvalent en face de l'espace Enfance-Jeunesse.

Des ouvrages sont disponibles pour tous les âges :

livres cartonnés, albums, romans en gros caractères, livres audio, magazines...

...que vous aimiez lire des biographies, des fictions, des policiers ou des bandes dessinées.



Vous pouvez consulter les documents sur place ou emprunter des livres (7 par personne) en versant une cotisation pour une année :

5 € pour une personne seule ou 8 € pour une famille.



Tous les premiers lundis de chaque mois, nous sommes toujours attendus avec impatience à la Maison de Retraite.

Nous participons aux animations « bébés lecteurs ».



Je découvre 6 premiers romans en participant au prix littéraire « Lire en Pays d'Ancenis », organisé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.



C'est l'occasion d'échanger et de parler de romans entre lecteurs, auteurs et éditeurs avant de voter !
Clôture des votes le dimanche 17 mai 2015.



Contact :

Rue du Clos Olivier - Tél. 02 40 97 27 37
E-mail : bibliotheque.teille@orange.fr



Bénévoles, nous nous rendons disponibles pour vous accueillir **les mercredi, samedi et dimanche de 10 h 30 à 12 h 30.**

Avec l'aide d'Anne Bonamy coordinatrice de la COMPA, nous nous chargeons également du renouvellement, de la couverture des ouvrages, de leur indexation et de l'organisation du lieu.

Si vous désirez rejoindre l'équipe des bénévoles, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des permanences



Chorale à Travers Champs

La Chorale à Travers Champs est ouverte à tous les choristes des communes du canton. Nous sommes 9 de Teillé. C'est un vrai plaisir de se retrouver chaque lundi et de chanter ensemble des chants variés.

Notre chef de chœur M. ÉPIARD, toujours fidèle à son poste, nous attend à la salle municipale de Riaillé, rue du Calvaire.

En 2014, nous nous sommes manifestés dans les maisons de retraite, Foyer Barrais à Pornichet, etc.

Il est toujours possible de rejoindre le groupe. Vous serez les bienvenus !

CONTACT:

Jacqueline HAMARD - Tél. 02 40 05 48 15



Poly-Gammes : une passion du chant depuis 20 ans



CONTACT :



Site : www.poly-gammes.net

E-mail : contact@poly-gammes.net

Ou par téléphone :

Gwenn RULLIER (présidente) : 02 72 02 88 09

Pascal RAITIÈRE (trésorier) : 02 40 97 79 79

Christian HAROUET (secrétaire) : 02 28 24 80 97

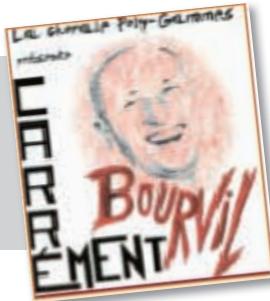


2000 à 2002 (8 représentations)

Premier spectacle mis en scène « GAMME DE VIE »

Chef de chœur : Bruno Gilet

Mise en scène : Arnaud Lecomte



20
ans

Un peu d'histoire...

6 novembre 1994

Naissance de Poly-Gammes

Objectif : travailler le chant choral
dans la bonne humeur et le partager.



Plus
de nuances
les ténors !



**2006 à 2012
(25 représentations)**

« CARRÉMENT BOURVIL »

16 chansons du répertoire de Bourvil
Chef de chœur : Isabelle Hémion
Mise en scène : Doumé Galland



**Et ce n'est
pas fini !**

Un nouveau projet
est en préparation pour 2017...

**Depuis 2014
(déjà 6 représentations...)**

« NE LE DITES A TOUT LE MONDE »

Impromptu vocal mis en scène par Doumé Galland
Chef de chœur : Ritz Andri



...et une date à retenir !

> **Vendredi 8 mai** à partir de 20 h 30 au parc de sculptures monumentales*
 • **CANTUTA** (Musique sud-américaine)
 • **BALBAZAR** (Les années folles revisitées)

> **Samedi 9 mai** à partir de 15 h dans le bourg de Teillé
 • **DÉAMBULATION MUSICALE** avec la Fanfare S'kon Peuh
 à la rencontre des associations culturelles de Teillé
 à 20 h 30 à la salle polyvalente
 • **SOIREE SPECTACLE** avec POLY-GAMMES

* En cas d'intempéries, la soirée se déroulera à la salle polyvalente de Teillé.

8 et 9 mai 2015
**Le groupe vocal
Poly-gammes**
vous invite à venir fêter
ses 20 ans
à Teillé



L'ARMAT se souvient des morts pour la France

L'année 2014 a surtout été centrée sur la commémoration du centenaire du début de la grande guerre. Nos équipes ont contribué à retrouver l'ensemble des soldats nés ou domiciliés à Teillé qui ont donné leur vie pour la France. Leurs noms figurent sur la stèle près du monument du souvenir. La journée du patrimoine a permis la présentation d'une exposition sur ce thème avec des objets prêtés pour l'occasion. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont répondu à notre appel. Suite aux encouragements reçus par les visiteurs nous souhaitons étoffer cette exposition qui vous sera présentée à nouveau lors des journées du patrimoine en 2018.

Nous nous sommes penchés également sur la deuxième guerre mondiale et avons découvert que 3 personnes nées à Teillé étaient mortes pour la France.

► **Marcel TANGUY** né le 27 mai 1906 au bourg, est décédé le 17 avril 1940 (34 ans) à l'hôpital de Nogent le Rotrou (28) suite à une maladie contractée pendant la campagne militaire. Il était charron et a déménagé à Pannecé suite à son mariage en 1931.

► **Léon-Louis HARDY** né le 24 novembre 1921 au Pin, faisait son service militaire sur le cuirassé Bretagne. Ce bateau fut coulé par les alliés à Mers el Kébir le 3 juillet 1940 afin que les allemands ne s'emparent pas de la flotte française. Il n'avait pas encore 19 ans et avait quitté Teillé dès 1922. Son décès est enregistré à Segré (49), lieu de son domicile.

L'ARMAT loue des stands de 3 m x 3 m pour vos réceptions.

Renseignements : Roland TILLAULT 07 86 80 24 20

► **Pierre-Marie-Joseph TRIQUE** né le 4 mars 1908 à la Jounière, est décédé en Allemagne le 3 février 1941 des suites de maladie. Sans doute était-il prisonnier, il n'avait pas 33 ans. Suite à son mariage en 1931, il habitait Pannecé.

Durant cette année, les lundis matins ont été bien occupés par nos membres bénévoles. En effet, l'ensemble du matériel exposé dans la cour a été repeint, l'entretien du petit patrimoine sur la commune (calvaire, statue...) s'est poursuivi afin qu'il reste témoin de la vie passée. Depuis quelques mois nous inventorions les documents que les Teilléens nous ont transmis pour conservation et mise à disposition du public, nous restons à votre disposition. Afin de rendre les abords de la mairie et de l'ARMAT plus agréables, nous avons érigé un muret en pierre sous la grille qui délimite les deux espaces. Pour 2015, c'est l'abri des moteurs qui sera entièrement rénové afin d'améliorer la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine mécanique.



L'ensemble de l'équipe de l'ARMAT vous donne rendez-vous pour la journée des moulins le 17 mai ainsi que pour la journée du patrimoine le 20 septembre, un thème commun pour ces journées : « la meunerie à Teillé ».

C'Osmose

Le Parc Monumental Teillé Mouzeil, s'étend sur 14 hectares en plein cœur du Pays d'Ancenis. Il est situé à la fois sur les communes de Teillé et de Mouzeil, près de la Voie Verte et sur le circuit « La Loire à vélo ». Ce parc spectaculaire est une création du sculpteur Jean C. Lambert. Lieu de promenade et de découverte artistique, il nous convie à la connaissance des arts plastiques dans une approche mêlant la botanique, le minéral et le végétal.

La raison d'être de l'Association C'Osmose est d'assurer la pérennité du Parc dans le cadre d'un vrai projet d'aménagement du territoire culturel, touristique, pédagogique et économique. Nous évoquons l'avenir du Parc tant auprès de mécènes potentiels du privé qu'avec les politiques locaux, de la Communauté de communes ou du département. Nous recevons un intérêt incontestable et un appui pour des projets d'animation ou d'équipement. L'Association C'Osmose est prête à explorer toutes les pistes qui rendront le Parc « intemporel », mais aussi sécurisé et durablement entretenu pour le plus grand plaisir des visiteurs. En effet, l'entretien de ce lieu de rencontre, de

méditation, de beauté artistique qui nous émeut tous, est à la fois onéreux, chronophage et demande une disponibilité permanente.

Notre objectif est que le travail et l'investissement à la pérennité de l'œuvre de Jean-Claude Lambert soient engagés, et que cet espace de lumière, de terre et de pierre, porté par un artiste du pays, visionnaire et poète, demeure pour de longues années à venir.

Les manifestations organisées accueillent chaque année un public de plus en plus nombreux « les journées pédagogiques », « le solstice d'été » « les journées du patrimoine ». Nous vous invitons à venir le visiter.

Renseignements

La petite Fournerie - 44850 MOUZEIL
www.cosmose.fr ou 06 07 35 02 02

Site de l'artiste :
<http://www.lambert-sculpteur.fr> ou au 06 82 81 78 27



L'Association U.N.C.- A.F.N. de Teillé

C'est le dimanche 27 octobre 1929 que plusieurs anciens combattants de la guerre 1914-1918 ont constitué une sous-section rattachée à la section de Riaillé dont le président était M. de Lajartre. Le bureau de la sous-section était composé de : Louis Brisson, vice-président - Jean Cottineau, secrétaire - Pierre Douet, trésorier.

La cotisation annuelle était fixée à dix francs.

Une réunion s'était tenue le 9 février 1930 à laquelle avaient participé les camarades Brisson, Douet, Cottineau, Brisebois, P. Garnier, Nison, H. Perray, Turbelier, J. Travaux, L. Travaux.

Au cours de la réunion du 19 octobre 1930, Louis Brisson avait évoqué le souvenir du camarade Marcé dont une délégation avait accompagné le cercueil au cimetière. Il rappelait ensuite que la retraite du combattant avait été obtenue et il demandait aux anciens combattants d'assister au Service du 11 novembre. Le 15 février 1931, au cours de l'Assemblée Générale, un certain nombre de combattants réclamait la création d'une section communale justifiée par l'augmentation du nombre d'adhérents. Etaient élus : Henri Perray, président - Louis Brisson, vice-président - Jean Cottineau, secrétaire - Pierre Douet, trésorier.

L'Assemblée décidait d'acheter un drapeau et élisait Jean Nison en tant que porte-drapeau.

Elle émettait aussi les vœux suivants :

- que la croix du combattant soit décernée, à titre gratuit, à tous les anciens combattants,
- que soit examinée avec bienveillance l'attribution de la carte du combattant aux mobilisés ayant occupé la fonction de cantonnier dans la zone du front,
- que le taux de l'allocation du combattant soit augmenté à partir de 70 ans

Au cours de la réunion du 22 mai 1932, une minute de silence était observée en souvenir du Président Paul Doumer assassiné. Le 26 juin 1932, 50 membres environ de la section participaient au Congrès Départemental d'Ancenis et se rendaient, après la messe, à la Davrays où se tenait le Congrès avant de partager le repas.

Lors de l'Assemblée Générale du 23 octobre 1932, les anciens combattants :

- affirmaient leur volonté de ne pas laisser porter atteinte à leurs droits,
- rappelaient que tous les français devaient être égaux devant l'impôt,
- déclaraient que les anciens combattants avaient acquitté intégralement l'impôt du sang auquel tant de citoyens s'étaient soustraits,
- estimaient que pour rétablir l'équilibre budgétaire il était équitable que les sacrifices financiers soient d'abord exigés des citoyens qui n'avaient pas souffert de la guerre.

Le 20 novembre 1932, les anciens combattants commémoraient l'armistice. Après la messe, ils se rendaient au cimetière où après le discours d'usage et la minute de silence le drapeau s'inclinait sur les tombes des soldats puis ils partageaient le repas servi par P. Baudoin.

Le 28 mai 1933, 40 adhérents de la section participaient au Congrès de l'U.N.C. (Union Nationale des Combattants) aux Sables d'Olonne.



15 novembre 2014

Le 28 juin 1934, la section de Teillé achetait des croix du combattant pour chacun des membres qui y avait droit.

Le 3 avril 1938, le président Henri Perray, fatigué, devait démissionner. Un nouveau bureau était élu : Henri Perray, président d'honneur - René Blanchet, président - Émile Blin, vice-président - Jean Cottineau, secrétaire - Jean Rapion, trésorier - Julien Rapion, Gilles Bliguet, membres.

Le 3 juillet 1938, 13 adhérents de la section étaient présents au Congrès de Machecoul.

Le trésorier Jean Rapion ayant été mobilisé, son frère Julien le remplaçait à compter du 1^{er} septembre 1939.

En 1940, le pays étant envahi par les Allemands, la section cessa de se réunir. Cependant elle fit appel à la générosité des citoyens et elle obtenait une somme de 1 165 francs pour envoyer des colis aux soldats.

En 1941, une somme de 6 517 francs permettait de continuer l'envoi de colis aux combattants, ainsi qu'en 1942.

Ensuite la section de Teillé n'avait sans doute plus d'activité en raison des événements.

Depuis la guerre d'Algérie, la section comprend maintenant surtout des anciens combattants A.F.N. (Afrique du Nord).

Quinze jours après la signature de l'armistice (11 novembre 1918) était créée l'Union Nationale du Combattant. (J.O. 11 décembre 1918) par Georges Clémenceau et le Révérend Père Brottier, aumônier des soldats. Clémenceau avait remis au premier trésorier de l'U.N.C. une somme de cent mille francs-or provenant d'un don d'une mère dont le fils était tombé au combat. Le Père Brottier avait demandé aux « Poilus » de rester unis comme au front.

La section U.N.C. (A.F.N) de Teillé devenue « Association » participe à diverses commémorations comme pour l'inauguration du Monuments aux Morts le 15 novembre 2014. Elle tient une assemblée générale annuelle et son bureau se réunit plusieurs fois par an. Elle participe également à diverses réunions et activités. Les derniers présidents furent Jean Bliguet et Charles Cheveau. Le bureau actuel se compose de : Jean Richard, président - Léandre Lecomte, vice-président - André Richard, secrétaire - Pierre Jaunasse, secrétaire-adjoint - Rémy Lesieur, trésorier - Gérard Delanoue, Louis Lecomte, membres - Bernard Richard est le porte-drapeau A.F.N.

Le secrétaire-adjoint, P.Jaunasse

Remerciements à André Rullier de m'avoir permis de consulter les registres de son grand-père.

Teillé Animation

Une nouvelle année vient de s'achever pour les bénévoles qui ont terminé le **bâtiment**, qui est déjà bien occupé, mais dans lequel il reste quelques travaux d'aménagement.

La 33^e fête du « Pain et Boudin »

Celle-ci a pour la énième fois tenu ses promesses avec de grands spectacles, des animations toujours aussi époustouflantes, avec entre autres les ours et les démonstrations de jet.

La fête sera bien entendu reconduite comme chaque année le dernier dimanche d'août pour le plaisir de tous. Le remerciement s'est parfaitement bien déroulé et nous remercions encore une fois tous les participants.

Cette année nous avons prévu le montage du chapiteau le 18 avril ou le 25 en cas de mauvais temps et le démontage le 3 octobre ou en cas de mauvais temps le 10 octobre. Merci à toutes les associations qui souhaiteraient profiter du chapiteau Gratuitement de participer aux montages et démontage de celui-ci.



Renseignements

www.teille-animation.fr



Balade moto

Cette année pour la deuxième année certains membres de l'association participent à une balade moto pour les dons d'organe et de moelle osseuse qui aura lieu le samedi 11 avril 2015 à Ancenis. Cette année plus de 600 motards étaient présents mais notre but est de 1000 motos.

Assemblée générale

Cette année elle aura lieu le **vendredi 30 janvier à 20 h 30** dans la petite salle derrière l'ancienne mairie.



Amicale des Retraités de Teillé

En janvier 2014, nous étions 130 adhérents, une petite baisse vis-à-vis de 2013 (départ, maladie). Le conseil d'administration fait de son mieux pour animer chaque réunion de club avec cartes, Scrabble, Triominos, Rummikub, boules...

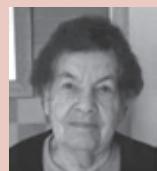
Nos activités sont toujours les mêmes :

- ▶ **Clubs** : 1^{er} et 3^e jeudi du mois
- ▶ **Marches** : tous les vendredis
- ▶ **Concours de belote** : 1^{er} samedi de mars et un 2^e en novembre
- ▶ **Bals** : 2 fois l'année
- ▶ **Repas annuel** : en avril + le pot-au-feu en octobre
- ▶ **Spectacles** : théâtre à Meslay-du-Maine + spectacle interclubs à Ancenis
- ▶ **Voyages** : La Michaudière en juin, la pêche aux moules en septembre et « Question pour un Champion » 4 fois l'année
- ▶ **Sans oublier** : la fête départementale et le pique-nique cantonal

Le concours de belote spécial « Téléthon » a eu lieu à Teillé le 10 décembre, nous étions satisfaits de la bonne participation.

Lors du club du 17 juillet, nous avons fêté les 90 ans de Léa Macé, et ce même jour, les 80 ans de Pierre Paitier, le filleul de Léa.

Léa Macé



Composition du bureau :

- Présidente : Annick DELANOUE
- Vice-présidente : Anne PAITIER
- Secrétaire : Maryvonne DENIER
- Secrétaire adjointe : Françoise TESTARD
- Trésorier : Maurice PICHON
- Trésorière adjointe : Danielle PANTEL
- Membres : Eugénie CHÉREL, Gilbert COUDRAIS, Claude RAPION, Christian LOISEAU, Claude YANSENS

Nous faisons de notre mieux pour animer le club. Jeunes retraités, rejoignez-nous, apportez vos idées, elles seront les bienvenues.



New Rancard

Des spectacles et de l'éducation populaire

C'est encore une très belle saison qu'a vécu notre association en 2013-2014.

Il y a eu beaucoup de créations théâtrales, le principal moteur de notre activité : les Variétés en novembre, But when ? en mars, et aussi Amour, Passion et CX Diésel, le Roman-Photo créé en 2013, qui a été joué plusieurs fois, loin de Teillé. Au total vingt représentations devant un public toujours enthousiaste... c'est plus facile avec les spectacles résolument rigolos. La création de spectacles est le volet le plus gratifiant de notre travail : le plaisir d'imaginer, de créer ensemble des histoires et des personnages, puis celui d'agir pour un projet commun, de se questionner sur le sens de ce que l'on dit, sur les moyens utilisés pour y parvenir.

Il y a eu aussi l'accueil de spectacles au Nouveau Théâtre, huit cette saison. Du théâtre amateur bien sûr, mais aussi des marionnettes ou du rock, des artistes qui viennent de loin ou qui viennent d'à côté. L'objectif : ouvrir les yeux sur le monde qui nous entoure, sur la société dans laquelle nous vivons, sur les connaissances, le savoir-faire et le talent de nos congénères. Aussi surtout le plaisir de se retrouver avec d'autres, artistes ou spectateurs, le plaisir de sortir de chez soi pour se rassembler dans un lieu public, un lieu qui appartient un peu à chacun d'entre nous, pour se saluer, échanger des points de vue, se raconter et rire ensemble ! Ce n'est pas toujours simple, le théâtre fait appel à notre émotivité et à notre culture, à notre intelligence et à notre instinct. Il faut se secouer parfois, faire un petit effort d'attention pour saisir et apprécier ce que l'on nous montre ou ce que l'on nous dit. Mais c'est ce qui motive notre groupe, c'est ce que notre association souhaite faire, avec, tout à la fois, ambition et humilité.

Le Conseil d'administration :

Guillaume Avranche, Bertrand Chauveau (Président), Melen Fourny-Sevellec (Vice-Présidente), Xavier Grevêche (Trésorier), Jean-Charles Groizeau (Trésorier adjoint), Didier Lecomte (Vice-Président), Marie Ouairy (Secrétaire), Maryse Ouairy (Vice-présidente), Véronique Priou (Secrétaire adjointe), Lili Renard, Jean-Pierre Testard et Françoise Testard-Aillerie.



Amour, Passion et CX Diésel, le spectacle de rue joué cet été dans le sud !

Il y a ensuite la gestion de La Fabrik de théâtre, l'atelier hebdomadaire de formation de futurs comédiens, un lieu où se réunissent des jeunes et des moins jeunes pour apprendre à s'exprimer en public, et pour vivre le plaisir de jouer sur scène.

Et il y a enfin une multitude d'interventions très variées, tant pour l'aménagement du théâtre municipal et de ses équipements que pour le prêt de matériels ou que pour contribuer à différentes réflexions qui touchent à ce que l'association a appris à faire au fil de ses 35 années d'expérience : l'animation socio-culturelle, la programmation de spectacle, le partenariat inter-associatif, le développement local...

C'est une chance pour New Rancard de disposer d'un bel outil comme le théâtre municipal. C'est un lieu opérationnel bien sûr, adapté, équipé, chauffé (le théâtre c'est surtout l'hiver !), mais c'est aussi un lieu rassembleur, fédérateur de projets, d'envies, d'énergies. Entre autres projets justement, celui de mettre en valeur des auteurs d'aujourd'hui verra le jour au printemps prochain. En effet, en partenariat avec les EAT Atlantique (les Ecrivains Associés du Théâtre), onze troupes de théâtre amateur des pays de la Loire viendront jouer de courts textes inédits, d'auteurs du coin, le 11 avril. Ce sera le moment, si ce n'est déjà fait, de venir découvrir le lieu et tout ce qui s'y passe ! Vive le théâtre amateur et vive l'éducation populaire.

Coordinnées de l'association :

www.new-rancard.com – new.rancard@wanadoo.fr
Réservations : resa.nr@wanadoo.fr ou 07 86 85 47 87

Les Artistes de demain

L'exposition de novembre est pour l'association « les Artistes de Demain » l'occasion de rencontrer de nombreux visiteurs, et de partager un plaisir commun : l'art au service d'un bien être personnel. Votre motivation est là, alors... pourquoi ne pas rejoindre le groupe des artistes amateurs et se lancer dans une expression qui vous convient ?

Peinture ? Avec les conseils avisés d'un artiste professionnel, les membres de l'Association se rencontrent tous les 15 jours, le mardi soir, et progressent à leur rythme sur le projet de leur choix. Chacun apporte son matériel.

Travail de la terre ? Le groupe se réunit une fois par mois. Chacun arrive avec son projet et le réalise durant la soirée. La cuisson est prise en charge par l'association. L'émaillage se fait à la convenance de chacun : nous disposons de fours adaptés.

Plaisir de produire pour soi, rencontre de personnes passionnées et découverte de techniques nouvelles... tout un programme pour ceux qui souhaitent nous rejoindre (la saison se termine fin avril).

Contact :

PIAU Nelly, présidente : 02 40 97 70 59



Poly-sons



L'école de musique intercommunale Poly-Sons a son siège social à Riaillé mais propose des cours sur les communes de Teillé, Pannecé et Riaillé.

Elle souhaite proposer un enseignement de qualité et de proximité dans notre zone rurale, accessible au plus grand nombre de familles possible d'un point de vue géographique et financier.

« Nous souhaitons que l'enseignement musical dispensé auprès de nos adhérents s'inscrive dans une démarche « plaisir » pour soi et pour les autres.

Nous proposons notre enseignement à ceux et celles qui veulent pratiquer la musique dans un cadre de loisirs. » (texte tiré du projet social).

Les enseignements dispensés au sein de l'école

par des professionnels

de l'enseignement musical :

piano, guitare, guitare basse, batterie, flûte traversière, pratique de groupe instrumentale, formation musicale (solfège) atelier chant, atelier chorale adultes, ateliers chorale enfants et ados, éveil musical, intervention en milieu scolaire.

Les temps forts de l'année passée

- Mise en place de 2 cours d'éveil musical,
- Mise en place de l'atelier chorale pour adultes,
- Départ de Zoé Belliard, prof de flûte traversière qui a été remplacée par Maud Cherel,
- Départ de Julien Vinçonneau, professeur de guitare
- Changement de salle pour les cours de piano, guitare et flûte : cours dispensés à Teillé au lieu de Riaillé
- Achat d'un nouveau piano.
- 18 janvier 2014 : soirée chant-théâtre co-organisée par Poly-Gammes, Poly-Sons, Les R'calés du Bataclan et Début d'chantier à la Mauvraie,
- 12 mars 2014 : première partie des Wackids à l'Espace Paul Guimard à St-Mars- la-Jaille assurée par la pratique de groupe instrumentale
- 10 mai 2014 : soirée chant (2 groupes vocaux : Y'Akapella et les Mamz'ailes)
- 24 mai : Soirée concert des élèves, portes ouvertes et inscriptions ainsi que participation du groupe de chant adultes aux Trétolocos à St-Mars- la-Jaille.

Nouveautés pour l'année 2014/2015:

- mise en place d'un atelier chorale pour enfants à partir de 8 ans et ados,
- arrivée de Maxime Poilane, professeur de guitare .

D'autre part, l'école de musique ne manque pas d'idées pour les mois à venir : développement de cours d'autres instruments (en partenariat avec d'autres associations), stages pendant les vacances scolaires, opération « invite un copain », soirées festives, etc.

L'énergie ne manque pas et les membres du conseil d'administration souhaitent avant tout que ce beau projet tienne la route pour le plaisir de tous.

Vive la musique !



WWW.POLYSONS.NET

Renseignements :

Mairie de Riaillé - Rue du Cèdre - 44440 Riaillé - Tél. 07 82 39 52 68 - Courriel : ecoledemusiquepolyson@gmail.com



ACTM



L'Association Cantonale de Travaux Manuels tisse sa toile toujours plus loin d'année en année puisque les limites du canton sont largement dépassées si l'on en juge par le nombre d'adhérents (1/3...) venant d'une douzaine de communes environnantes parmi lesquelles figurent Saint-Mars-la-Jaille, Bonnœuvre, Les Touches, Petit-Mars, Ligné, Mésanger, Saint-Géron, etc.

Pour l'année 2013-2014, 148 personnes se sont inscrites aux 9 ateliers proposés

encadrement, bijoux en pâte polymère, art floral, scrapbooking, couture, mandala-écriture, peinture-dessin, ateliers en place depuis quelques années et les deux « petits derniers » cuisine et mosaïque.

Pour la seconde année, nous avons répondu favorablement à l'invitation des « Amis du Moulin de la Garenne » à Panneçé pour animer une journée d'ouverture du site le 2 mars 2014 où plus de 130 personnes sont venues nous rendre visite... Comme à l'accoutumée, notre exposition annuelle, qui avait lieu à la salle des loisirs à Panneçé, le 12 avril 2014, a rencontré un joli succès avec notamment la présentation du futur atelier « Pergamano » pour l'année 2014-2015 et dont nous vous invitons à venir voir les premières réalisations lors de l'exposition qui aura lieu le dimanche 15 mars 2015 à Riaillé.

Renseignements :

Présidente : Éliane HAROUET - 02 40 72 34 23



Démonstration de mosaïque au « Moulin de la Garenne » à Panneçé



Présentation du futur atelier « Pergamano » à Panneçé le 12/04/14

Tilliaccum enchaîne les événements !

Tilliaccum (« Teillé » en Latin), est une nouvelle association sur la commune. Officiellement créée le 5 mars dernier, son objectif est d'organiser des événements festifs dans un cadre légal. Simon Dureau et Jordan Bliguet (18 ans tous les deux) sont à l'initiative de l'association, qui compte aujourd'hui quatorze membres. Tous sont des jeunes du canton.

Si l'association n'a pas encore soufflé sa première bougie, elle a déjà organisé trois événements. La première disco intitulée « After-bac », a eu lieu le 27 juin 2014. La seconde soirée, « Oktoberfest », a eu lieu cet automne. Autant de personnes ont participé à la disco « After de l'an » organisée le 10 janvier dernier.

Pour l'animation musicale de ses soirées, Tilliacum a travaillé avec deux DJ (Disc Jockey) différents. Alex-R, de Chartres, a animé la première et la troisième soirée. El Patou, de Laval, a mixé lors



de la soirée « Oktoberfest ». Les sociétés d'animation SonoLightFire et Fun Evening animation ont permis la réalisation de ces trois événements. Une vingtaine de bénévoles supplémentaires se mobilise lors de chaque soirée pour l'installation matérielle et le service au bar.

Des projets jusqu'en 2016...

Les idées de futurs projets ne manquent pas pour Tilliacum qui a déjà planifié deux nouveaux événements pour 2015. Une quatrième disco aura lieu au mois de mars sur le thème de la Saint-Patrick. Puis au mois de juin, une grande soirée surprise sera organisée.

Coordonnées de l'association



Siège social : Mairie de Teillé
10, impasses des Jardins - 44440 Teillé

Plus de renseignement à :

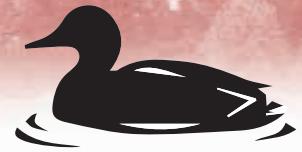
Jordan BLIGUET
38 la Plonnière - 44440 Teillé
06 22 16 33 72
tilliaccum@hotmail.fr

Suivez notre page
Facebook « Tilliacum »

Tous ces événements permettent à Tilliacum de récolter des fonds dans un but premier, créer un festival dans l'avenir. Le projet est déjà bien lancé.

Les Chasseurs de Teillé

REPAS DE LA CHASSE :
21 novembre 2015



Composition du bureau :

Président : Jean-Gérard RICHARD
Vice-président : Damien CHEREL
Trésorier : Patrice BOURDET
Secrétaire : Louis Gabriel ERIAU
Membres : Laurent RENAUD, William RIOCHET, Yvonnick DAUVÉ

La chasse, une force pour l'économie
2,4 milliard d'euros,
23 000 emplois.
Non délocalisable.

SOIRÉE HUMORISTIQUE
14 mars 2015
à 20h30
avec « Ginette la Reine des boulettes »
Réservation :
06 80 12 24 36 ou 06 20 64 56 23

Acro Modèles 44 (aéromodélisme)

Acro modèles 44 dont le terrain d'évolution aérienne se trouve à la Fournerie s'est mis en veille et les membres du bureau préparent la saison 2015.

Cette année encore, l'activité sur le terrain de la Fournerie a été riche en événements.

L'année 2014 a commencé par un stage de formation de construction d'un avion de voltige avec l'aide d'un logiciel en trois dimensions.

À partir d'avril, l'école de pilotage a pris en charge quatre débutants à l'aéromodélisme. Ces débutants se sont entraînés sur les simulateurs du club et ont piloté en réel, des avions en double commande, avec l'aide des moniteurs agréés de l'école de pilotage.

Ces moniteurs ont passé et réussi leur brevet recommandé par la Fédération Française d'Aéromodélisme.

Aux beaux jours, se sont succédés des concours F3B (Planeurs grande vitesse), des rencontres de remorquage planeurs, vols de nuit, stages d'entraînement, etc.

En dehors de ces manifestations, chaque membre est libre de pratiquer sa discipline favorite, avion planeur hélicoptère.

Quelques membres ont participé à des manifestations d'aéromodélisme dans toute la France : Falaise, Menez-Hom, Saint-Lary, et Les Sables d'Olonne.

L'année 2015 s'annonce aussi dense en activités qu'en 2014. Que ce soit sur le terrain de la Fournerie ou en participation de manifestations dans toute la France. Les membres selon leur désir, pourront assister à un stage de construction de planeur de compétition F3B, et les belles journées arrivant, les mêmes ou d'autres se déplaceront à Angers-Marcé, Bordeaux, aux monts d'Arrée, et dans les Pyrénées.

Actuellement, les ateliers d'aéromodélisme sont en pleine activité, par la construction des nouveaux modèles et la réparation des anciens. L'école de pilotage d'Acro Modèles 44 rouvrira ses portes le 11 avril 2015.

L'équipe d'Acro Modèles 44

Si vous avez plus de 10 ans, et que cette activité vous intéresse, « Acro Modèles 44 » serait heureux de vous accueillir en son sein, pour vous aider à progresser rapidement dans le cadre de son école de pilotage agréée par la Fédération Française d'Aéromodélisme.



ASCED - Un club qui marche : « Les Godillots »

Historique et bulletin de naissance

Comme son nom l'indique, nous sommes une des 7 sections de l'ASCED (Association Sportive Cantonale Erdre et Donneau) et notre activité essentielle tourne autour de la randonnée pédestre.

Nous atteignons l'âge de l'adolescence, puisque nous sommes nés en novembre 2003, autour d'un petit groupe amoureux de la nature et nous avons grandi pour atteindre une centaine d'adhérents, essentiellement des 5 communes du canton de Riaillé.

Qui sommes-nous ?

Pour être un « Godillot » digne de ce nom, c'est très simple. Il est recommandé de se munir d'une bonne paire de godasses, certains peuvent s'équiper de bâtons, d'aimer la nature et/ou le patrimoine, d'apprécier éventuellement les rencontres avec les autres, la convivialité, et d'avoir, si possible, une bonne dose de bonne humeur. C'est ouvert à tous, hommes, femmes, quel que soit son âge. Après, si cette formule vous plaît, il suffit de régler une modeste cotisation de 11€ annuelle.

Contacts :

CESBRON Jean-Claude : 02 40 97 84 39

MARCHAND Stéphane : 02 40 97 84 64

RICHARD Marie-Claire : 02 40 97 23 18

PIAU Nelly : 02 40 97 70 59

RAITIÈRE Guy : 02 40 47 85 91



Activités proposées

Première remarque, il n'y a aucune obligation, chacun(e) participe comme il l'entend, quand il le veut, ou le peut, ou si la sortie prévue lui donne envie.

Des randonnées régulières, de 8 à 12 km, à allure libre, sont programmées tous les 15 jours, le mercredi et le dimanche matin, dans un rayon maximum de 30 km ; organisation des voitures à 9h. Pour ceux qui se sentent plus sportifs, des marches à allure plus rapide sont prévues tous les mercredis intermédiaires sur le canton. 2 ou 3 sorties d'une journée sont aussi organisées, en voiture ou en car, avec des thèmes très divers : marche et visites ; échanges avec d'autres clubs de marche, toujours très intéressants ; et en décembre, visite du cœur des villes environnantes, avec des guides locaux, journée très appréciée, nous sommes toujours surpris par l'histoire de ces villes et les découvertes que l'on y fait. L'an dernier nous étions à Saint-Nazaire et la journée du 7 décembre, à Vitré, au patrimoine très riche, a connu un réel succès.

Chaque année, en avril ou mai, une sortie de 2 ou 3 jours nous conduit dans d'autres régions plus ou moins éloignées, du Mont-St-Michel en Corrèze, de Bréhat au Berry, où se marient rando, patrimoine et gastronomie. Après les Collines du Perche cette année, nous nous rendrons les 25 et 26 avril à Pontmain, avec ses remarquables sentiers en chemins creux, et à Fougères.

Il ne faut surtout pas oublier notre rendez-vous annuel : l'organisation de la Rand'Donneau, chaque 1^{er} mai, à Teillé, le même jour que la course pédestre « les Foulées du 1^{er} Mai ». Ces randonnées sont ouvertes à tous, petits ou grands, sur des circuits de 10 et 20 km.

Vous voyez, tout est possible ! Alors, comme « avec les Godillots, il fait toujours beau ! », si l'envie de marcher vous démange, si vous avez soif de découvertes, de convivialité... venez faire un bout de chemin avec nous, l'essai est gratuit et sans engagement et on partage toujours un pot pour récupérer les calories dépensées ! Non seulement la randonnée est recommandée pour se maintenir en forme, c'est aussi un moyen unique de découverte de la nature (sentiers, faune, flore, patrimoine...) que l'on ne voit pas en utilisant d'autres moyens de locomotion. À bientôt !



ASCED Handball

L'ASCED Handball est une section de l'ASCED qui permet de pratiquer le Handball. Nous accueillons nos premiers licenciés dès 4 ans pour la pratique du Handball premiers pas, ce n'est pas encore du Handball mais des exercices de motricité et de jeu collectif autour du ballon avec toujours le même but : lancer le ballon dans une cible ! Le jeu de Handball commence dès 6 ans avec notre École de Hand qui commence les tournois avec les autres clubs une fois par mois.

Depuis 5 ans, le club ne cesse d'évoluer avec la création d'une nouvelle équipe en moyenne tous les 2 ans, cette année nous avons eu le plaisir de créer une équipe de -10 ans mixte.

Côté projet sportif, notre travail se concentre autour de 2 axes :

- ▶ La formation de nos entraîneurs : après 2 ans de formations, notre responsable technique a validé sa formation et déploie l'enseignement reçu auprès de nos entraîneurs afin d'améliorer sans cesse la qualité de nos entraînements.
- ▶ La formation de nos arbitres : nos 2 arbitres officiels lors d'après-midi dédiés forment nos jeunes arbitres avec des mises en situations de matchs.

L'événement majeur de cette année sera l'organisation d'un tournoi de « Greenball » : pratique du Handball sur herbe avec les règles basiques du Hand mais plus accessible au non initié et qui favorise le « jeu spectacle ». Ce tournoi aura lieu les 30 et 31 mai 2015 et sera ouvert aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés avec un tournoi jeune et un tournoi seniors.

Catégories		Années de naissance
Premiers pas	Mixte	2008 – 2009 -2010
École de hand	Mixte	2006 – 2007 - 2008
-10 ans	Mixte	2005 - 2006
-12 ans	Masculins	2003 – 2004 – 2005
-14 ans	Féminines	2001 - 2002 -2003
-14 ans	Masculins	2001 - 2002 – 2003
-16 ans	Féminines	1999 – 2000 – 2001
-16 ans	Masculins	1999 – 2000 – 2001
Seniors	Féminines	À partir de 1997
Seniors	Masculins	À partir de 1997



Renseignements :

Guillaume au 06 32 70 12 01
ou asced-handball@orange.fr



C..ool le C..yclo à Teillé

Fort de ces 55 adhérents et sympathisants le Cyclo Club Téilléen se porte bien. Cette année il se renforce de plusieurs jeunes, et moins jeunes, notamment pour la pratique du VTT.

Toujours en jambes les adeptes de la petite reine parcourent avec enthousiasme les routes et les chemins de la région et participe activement aux randonnées et manifestations des communes environnantes.

Petite rétrospective de la saison 2014 :

- ▶ **Le 29 mars** : 60 cyclos participent à la sortie amicale de Maumusson
- ▶ **Le 26 avril** : accueil de nos amis de La Haye-Fouassière pour un périple de 165 km dans les environs de Teillé avec une pause bien méritée le midi à Nozay. En soirée, dans la bonne humeur, retrouvailles autour d'un buffet
- ▶ **Le 14 juin** : 151 marcheurs, 97 cyclos, et 87 vététistes et 32 vététistes ont participé à notre « Teilléenne » 16^e du genre. Le très gros travail de nos adhérents, le franc succès de notre tombola ont permis la réussite de cette journée.
- ▶ **Le 29 juin** : la traditionnelle sortie du club entraîne nos amateurs dans un périple de 120 km autour de Teillé. Après l'effort, le Bar-restaurant de Mouzeil a assuré, dans une ambiance conviviale, le réconfort.

▶ **Le 28 septembre** les 100 km, course interne au club et très attendue des plus mordus. Après 80 km à allure raisonnable les plus véloces s'élancent vers le sprint final qui voit cette année la brillante victoire de **Nicolas Blin**. Les coureurs et leurs familles se sont retrouvés autour d'une bonne table à Pannecé



▶ **Le 14 décembre** s'est tenue l'Assemblée Générale qui a acté l'arrivée de trois nouveaux membres dans le bureau et vu la réélection de notre président Jacques Gaillard.

Les dates à retenir pour 2015 :

- ▶ **29 mars** : sortie avec le club de Maumusson
- ▶ **25 avril** : rencontre avec La Haye-Fouassière
- ▶ **14 juin** : 17^e randonnée Teilléenne
- ▶ **28 juin** : sortie annuelle avec repas champêtre
- ▶ **27 septembre** : les 100 km
- ▶ **13 décembre** : Assemblée Générale



Le 5 juillet, notre ami Yves Lebrun nous quittait, emporté trop vite et trop jeune par la maladie. Soutien indéfectible de notre club, nous garderons en nos mémoires sa jovialité et sa sympathie.



ASCED - Athlétisme - Course à pied

L'ACPA – Athlétique Club du Pays d'Ancenis – créé en 2010 est un club d'athlétisme affilié à la fédération française d'athlétisme. Il rassemble et fédère les coureurs à pied jeunes et adultes du Pays d'Ancenis. Il est composé de 4 sections locales ; « Ancenis Athlétic Club 82 » (AAC 82), « Courir en Pays d'Ancenis » (CPA) localisées à Ancenis, « l'Association des Coureurs Région Erdre » (ACRE) à Saint-Mars-la-Jaille et « l'Association Sportive Cantonale Erdre et Donneau Athlétisme » (ASCED Athlétisme) à Riaillé. L'ACPA est ouvert à tous de 6 à 99 ans pour découvrir l'athlétisme, le pratiquer en loisir ou en compétition. La pratique de la compétition est ouverte à tous, du cross au marathon, de la route au tout-terrain, pour des courses effectuées en individuel ou en relais par équipe.

L'organisation des activités se fait avec un encadrement (entraîneurs, dirigeants, officiels) formé par les instances de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ou de la Ligue régionale d'Athlétisme des Pays de la Loire. L'objectif y est d'associer convivialité et pratique loisir et/ou compétition. Des entraînements collectifs sont programmés pendant l'hiver, où chaque section propose des circuits qui permettent la découverte des différentes communes du Pays d'Ancenis.



Ces sorties en groupes sont l'occasion d'échanger et partager sur les courses à venir, sur les entraînements à prévoir mais aussi de partager un bon moment, autour d'un café et d'une tranche de brioche. En dehors des regroupements collectifs, chaque section organise ses plannings d'entraînement pour le dimanche matin. Le club organise par ailleurs un meeting athlétisme et 3 courses aujourd'hui reconnues et identifiées au niveau départemental, voire même régional : Les foulées du 1^{er} mai à Teillé (voir photos), Entre Loire et Coteaux le 1^{er} Dimanche de juin à Ancenis, le Semi Marathon de la Haute Vallée de l'Erdre le dernier dimanche de septembre à St Mars la-Jaille.

La section ASCED regroupe ceux et celles qui pratiquent ou qui souhaitent pratiquer la course à pied sur le canton de Riaillé. Si vous souhaitez nous rejoindre sur le canton de Riaillé, contactez l'un des responsables de la section ASCED Athlétisme.

Responsables et coordonnées :

- Yvan PAGEAUD, Petit Mars au 02 40 72 76 06 - yvan.pageaud@free.fr
 - Nicolas MOREAU, Teillé 02 40 05 04 21 - nicolas.daisy@free.fr
 - Pierre RAITIÈRE, Teillé au 02 40 97 21 40 - p.raitiere@free.fr
 - Nathalie GENEIX, Teillé au 02 51 13 92 96 - nathalie.geneix@orange.fr
- E-mail : teille1mai@gmail.com
 Blog section Riaillé : <http://acpasced.over-blog.com>
 Blog club ACPA : <http://acpa.over-blog.com>



3PPP de la Guillarderie

L'association PÊCHE-PALETS-PÉTANQUE (3PPP) a été créée en novembre 2012.

Pêche

L'étang de la Guillarderie est à la disposition des pêcheurs en possession de leur carte.

Pour 2015 : ouverture le dimanche 1^{er} mars et fermeture le dimanche 6 décembre 2015 (il est impératif de respecter les consignes notées sur le tableau affichage à l'entrée du site). Vous pouvez vous procurer les cartes au café-restaurant Le Teilléen (de préférence à partir de 15 h) ou directement sur le site (un membre de l'asso passe sur le terrain pour vérification).

Tarifs :

- ▶ carte journalière 4 €
- ▶ carte annuelle 30 €
- ▶ gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

(le site n'est pas aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite)

**Concours
de PALETS
Dimanche 7 juin 2015
(sur le site de la Guillarderie)**

Palets

Un entraînement hebdomadaire, à la salle d'activités, **tous les jeudis de 17 h 30 à 20 h**. Si vous aimez jouer aux palets, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus !

Membres de l'association à votre disposition :

- Président :** Daniel FOUCHER - 02 40 97 26 17
Vice-président : Jean-Luc DUPAS - 02 40 97 79 41
Secrétaire : Josiane RONZERAY - 02 40 97 27 82
Secrétaire-adjoint : Gérard BARRAULT - 02 40 97 72 30
Trésorier : Serge LHERIAU - 02 40 97 26 42
Membres : Thérèse BONNET - 02 40 97 73 91
 Bertrand BONNET, Camille DELANOU, Ezechiel FERREIRA, Christophe LEROY, André RONZERAY, Alain PIAU, Germain DE GRAEVE



Le FCMTL surfe sur une vague de bons résultats...

Le Football Club Mouzeil Teillé Ligné vit ses plus belles heures. En deux ans, l'équipe première des seniors est grimpée de la première division à la Promotion d'Honneur. Un niveau historique pour ce club qui atteint le niveau Régional (photo ci-dessous).



Une progression qui symbolise la bonne santé du club à tous niveaux.

Revue d'effectif en quelques chiffres :

Le FCMTL compte 350 licenciés, et 54 dirigeants :

► 196 jeunes font partie de l'école de football

Effectif par catégorie :

55 U6-7/59 U8-9/50 U10-11/33 U12-13

► Jeunes à 11 : 28 U14-15/22 U16-17-18

► 63 Seniors

Le club compte dans ses rangs trois arbitres officiels. Deux d'entre eux sont des Teilléens (Jordan Bliguet et Benjamin Guillou).

2014, une année charnière

Mention particulière pour les seniors A :

L'année écoulée a été riche pour le club. Au niveau des résultats, d'abord. L'équipe première des seniors a remporté le championnat de division supérieure départementale (DSD).

Elle a ensuite décroché le titre honorifique de champion départemental, en s'imposant face à l'autre leader de DSD : la JSC Bellevue Nantes (photo ci-dessous).



De même cette équipe s'est distinguée avec un parcours historique en coupe de France avec en prime un jeu de maillots offert par la FFF. Une élimination contre Saint-Herblain UF au 5^e tour a eu raison des joueurs d'Arnaud LECOMTE.

L'équipe B a marché dans les traces de l'équipe première. Ses bons résultats lui ont permis de grimper d'un échelon de la troisième division de district à la deuxième division.

L'équipe C a raté de peu la montée en troisième division.

Une école de football récompensée :

L'école de football a elle aussi connu une belle année. Sa structuration se poursuit autour de l'éducateur Guillaume Jamet. Avec la création de cet emploi le club propose des stages pendant les vacances scolaires à destination des joueurs du club, des licenciés hors club et des non licenciés.

Avec l'obtention du label d'argent pour la saison 2013-2014, l'école de football est reconnue au niveau départemental.

Les rassemblements de jeunes constituent les temps forts d'une saison pour le FCMTL. Parmi eux, le U9 ATLANTIC CHALLENGES, d'ampleur régional ou encore le tournoi Denis Lambert, auquel ont participé quelques équipes venues de loin comme Montrouge (Hauts-de-Seine).

Mais c'est aussi la participation de nos jeunes dans des actions citoyennes comme la course annuelle sur Ligné en faveur du Téléthon, où le club a été plus que présent (photo ci-dessous).



PARTICIPATION DU FCMTL AU TELETHON 2014

Des personnes de qualité passent la main...

L'année 2014 fut aussi riche en émotion, notamment lors de l'assemblée générale du mois de juin, marquée par l'arrêt de plusieurs figures du club.

À commencer par son président, David Michaud, après quatre saisons passées à la tête du club, et de son trésorier, Guillaume Besson qui a œuvré à ses côtés pour faire vivre le club avec sérénité et équilibre. Le FCMTL tient particulièrement à les remercier pour leur investissement et leur dévouement durant toutes ces années.

Les arrêts de Daniel Lambert ou encore de Gaëtan Groizeau, très engagés pendant de nombreuses années dans l'encadrement marquent la fin d'un cycle, et le début d'une nouvelle ère.

Saison 2014-2015 : dans la continuité

De nouvelles têtes arrivent...

Yann Claude, est depuis cet été le nouveau président. Le conseil d'administration a été en partie renouvelé, mais les objectifs de développement du club restent les mêmes. L'école de football doit conserver son label d'argent, qui récompense le bon travail de tous les dirigeants. Cela passe par l'amélioration des structures d'accueil pour conserver un vivier important de bons jeunes joueurs. Le FCMTL aimerait pouvoir disposer d'un terrain synthétique et d'un lieu de convivialité digne de recevoir les clubs, les joueurs, et les parents.

Un bon début de saison

La saison qui a débuté au mois de septembre a bien démarré pour l'ensemble du club. Les trois équipes séniors ont obtenu de très bons résultats. Elles jouent les premiers rôles dans leur championnat respectif. L'objectif principal est de stabiliser les équipes A et B à en promotion d'honneur et deuxième division et de faire grimper l'équipe C en troisième division. Le tout en continuant de véhiculer une image positive du club.



Recherche arbitre :

Le FCMTL est à la recherche d'un arbitre pour la saison prochaine. Que vous soyez, joueur de football, ancien joueur de football, arbitre bénévole vous êtes le bienvenu pour intégrer le club. La formation sera prise en charge par le club. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le secrétaire du club M. BOUTELDJA ISMAEL (Tél. 06 81 71 31 85).

Calendrier 2015 :

7 février	Challenge Pierrick Elias pour les catégories U6-7 et U8-9 à Ligné
14 mars	Repas du club à Mouzeil
25 avril	Challenge Denis Lambert pour les catégories U10-11 et U12-13 à Teillé
23 mai	4 ^e édition du U9 Atlantic Challenge à Ligné

Pour retrouver tous ces événements :

Site du club : www.fcmtl.net



Club Pongiste Teillé

Composition du bureau :

André DEGOUVESTZ, Philippe DUGUÉ, Stéphane ROYNÉ, PASCAL GRATIEN, Tony PUCEL, Gaétan GUILLAUME, Alain CERCLÉ et Fabienne ROYNÉ

Ateliers de Pratique Energétique Chi-cong

La pratique du chi-cong préserve notre santé, nous donne l'équilibre émotionnel, la résistance au stress et aux différentes souffrances de la vie et surtout, stimule la vitalité, en nous, pour mieux vivre notre vie.

À Teillé, nous nous retrouvons 25 « pratiquants » le mardi matin de 9 h 30 à 11 h avec Monique, notre professeur. Le mercredi soir, 20 « pratiquants » sont très assidus au cours de 18 h 45 à 20 h 15, avec Dolorès, également professeur de chi-cong.

Les 11 et 12 avril prochains nous aurons la présence de Yan Li Wang, maître de Qi cong à Paris, pour un stage avec les adhérents de Teillé et de Varades. Un événement important pour les 70 adhérents de l'Aprée... Ce stage se tiendra dans la salle polyvalente de Teillé, où nous avons l'avantage de travailler chaque semaine. Pour terminer voici un extrait d'un poème de Ke Wen :

« *Tous les moments forts, dans la pratique du Qi-cong imprégnés dans nos corps, s'éveillent dans nos esprits, et nous connectent à la source inépuisable de la vie...* »

Pour le bureau de l'Aprée,
Anne Marie Mortier

Tarifs location de salles municipales

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015

LOCATION LOCAUX	Associations communales	Habitants Teillé	Habitants et associations hors commune
SALLE POLYVALENTE			
Location jusqu'à 22 h	100,00 €	180,00 €	280,00 €
Location jusqu'à 3 h	180,00 €	340,00 €	530,00 €
Expo - AG - Vin d'honneur 1 utilisation gratuite pour les AG Asso. communales	47,00 €	94,00 €	152,00 €
Sépulture		50,00 €	
Sonorisation	50,00 €	50,00 €	50,00 €
CAUTION salle	700,00 €	700,00 €	700,00 €
CAUTION ménage	100,00 €	100,00 €	100,00 €
CAUTION sonorisation	350,00 €	350,00 €	350,00 €
SALLE D'ACTIVITÉS			
Vin d'honneur mariage	-----	60,00 €	110,00 €
CUISINE	50,00 €	90,00 €	130,00 €
SALLE RESTAURANT SCOLAIRE			
AG - Vin d'honneur	2 utilisations gratuites par an pour AG	60,00 €	
Repas, buffet	70,00 €	110,00 €	
CAUTION	320,00 €	320,00 €	
PETITE SALLE			
Réunions	Gratuit	Gratuit	30,00 €
Repas, buffet	60,00 €	60,00 €	90,00 €
Sépulture		20,00 €	
GUINGUETTE			
Journée complète	Gratuit	50,00 €	70,00 €
Soirée	Gratuit	40,00 €	60,00 €
THÉÂTRE			
Répétition des associations et compagnies hors commune			60,00 €
Représentation pour les associations et les compagnies communales			115,00 €
Représentation pour les associations et les compagnies hors commune			205,00 €
Assemblées générales, conférences, séminaires			60,00 €

LOCATION TABLES ET BANCS	
Table, banc (association communale)	Gratuit
Table (particulier commune)	1,00 €
Banc (particulier commune)	0,50 €
Table (hors commune)	1,50 €
Banc (hors commune)	0,75 €

CONCESSIONS CIMETIÈRE	
Terrain 2 m ² pour 15 ans	125,00 €
Terrain 2 m ² pour 30 ans	250,00 €
Case columbarium pour 15 ans	250,00 €
Case columbarium pour 30 ans	500,00 €
Concession enfant	Gratuit

BIBLIOTHÈQUE	
Inscription individuelle	5,00 €
Inscription d'une famille	8,00 €

BARRIÈRES DE SÉCURITÉ	
Communes du canton et limitrophes	Gratuit
Caution par unité	2,00 €
TIRAGE PHOTOCOPIES	
Associations communales	
Format A4 recto	0,03 €
Format A4 recto-verso ou A3 recto	0,06 €
Format A3 recto-verso	0,12 €
Particuliers	
Format A4 recto	0,20 €
Format A4 recto-verso ou A3 recto	0,40 €
Format A3 recto-verso	0,60 €
	0,30 €
	0,50 €
	0,70 €